

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. PIERRE ANDRÉ, commissaire
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LES ENJEUX LIÉS AUX LEVÉS SISMIQUES
DANS L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 12

Séance tenue le 22 avril 2004 à 13 h
Hôtel Sept-Îles
451, rue Arnaud
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 22 AVRIL 2004
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT 1
DÉPÔT DE DOCUMENTS 2
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT..... 2
PÉRIODE DE QUESTIONS
Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE 16
M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE 26
REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 47
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. SÉBASTIEN CARON..... 67
Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE 82
M. RAYNALD PRÉVÈREAU..... 95

SÉANCE DU 22 AVRIL 2004
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors bonjour mesdames et messieurs, bienvenue à cette séance portant sur l'audience publique sur les enjeux liés aux levés sismiques qui pourraient être réalisés dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

10

Alors pour la séance de cet après-midi, je vais faire quelques petits rappels. Du côté des personnes-ressources, il y a des changements à la table, là, pour Pêches et Océans, nous allons avoir madame Isabelle Morency cet après-midi.

15

Du côté du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, nous avons monsieur Sébastien Dupuis.

20

En lien téléphonique, bien en fait, ils sont pas disons branchés, mais ils sont disponibles si jamais des questions arrivaient cet après-midi en rapport avec le tourisme, nous avons monsieur Bois de Tourisme Québec, et nous avons monsieur Le Bel de la FAPAQ, donc la Société de la faune et des parcs du Québec, qui peut également répondre à certaines questions qui pourraient lui être adressées ou adressées dans son domaine de compétence.

25

Vers quatorze heures (14 h), nous devrions avoir monsieur Simpkin qui est un des experts du Comité d'experts. Monsieur Simpkin est un acousticien, donc nous aurons monsieur Simpkin vers quatorze heures (14 h) pour répondre à certaines questions.

30

Monsieur Simpkin a produit un document qui est disponible sous la cote DA14. Alors nous allons adresser un certain nombre de questions à monsieur Simpkin autour de ce document-là vers quatorze heures (14 h).

35

Avant d'inviter les gens qui sont inscrits au registre à venir adresser les questions, bon, je rappelle également que la présente audience, la présente séance est diffusée sur Internet et que les gens qui le désirent, donc les internautes qui nous écoutent et qui le désirent, peuvent adresser des questions à la Commission via courriel. Questions que nous tenterons, à ce moment-là, d'adresser le plus rapidement possible.

40

DÉPÔT DE DOCUMENTS

45

PAR LE PRÉSIDENT:

Avant d'inviter les gens, je vais aussi laisser la parole au Comité. Donc il y aurait deux (2) éléments.

50

Avez-vous des informations à communiquer au public et à la Commission. Et ensuite de ça, je vais vous laisser la parole pour une présentation, si je me souviens bien, c'était concernant le principe de précaution, la présentation de prévue? Non, c'était l'autre, les habitats critiques. Très bien. Donc vous ferez une présentation sur les habitats critiques.

55

Alors je vous laisse la parole.

PAR M. CAROL CANTIN:

60

Carol Cantin du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Juste une précision à la suite de ce qu'on a discuté brièvement hier sur le projet de zone de protection autour des Îles-de-la-Madeleine, le projet de Parcs Canada. J'avais mentionné qu'il y avait eu comme une brève rencontre d'information qui avait eu lieu entre le ministère des Ressources naturelles et les représentants de Parcs Canada.

65

Cette rencontre-là n'est pas récente en fin de compte, elle a eu lieu au mois de décembre ou janvier. Voilà, c'était juste cette précision que je voulais apporter.

PAR LE PRÉSIDENT:

70

Très bien, je vous remercie.

75

PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

PAR LE PRÉSIDENT:

80

Alors quand vous serez prêt, je vous laisse la parole pour votre présentation.

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

85

Alors je vais faire, d'abord, une petite mise en contexte. Le Bureau d'audiences publiques nous avait demandé de faire une présentation sur les habitats critiques, une présentation qui durait à peu près cinq (5) minutes et qui mettait la table en fait, là, sur ce concept-là et qui avait un but de vulgarisation, là, auprès du public.

90 Alors la présentation donc porte sur les habitats critiques mais qu'est-ce qu'un habitat? Il faudrait d'abord peut-être penser à le définir, et le définir le plus simplement possible. Un habitat peut être défini comme étant un milieu géographique propre à la vie d'une espèce animale ou végétale. C'est une définition qui est tirée du Petit Robert et décrit simplement qu'est-ce qu'un habitat pour ce qui est de la flore ou pour la faune.

95 Maintenant lorsqu'on essaie d'attacher à cette notion d'habitat là des notions de protection de l'environnement, on est obligé d'aller évidemment un petit peu plus loin dans cette simple définition de dictionnaire du terme habitat.

100 Alors on tombe à ce moment-là dans la notion de ce qu'on appelle des habitats critiques. Les habitats critiques, on peut les définir de différentes façons. Mais une façon de définir un habitat comme étant critique, comme étant important, c'est peut-être au niveau de sa rareté. Alors s'il y a des notions, par exemple, s'il y a des habitats qui sont rares et qui sont uniques dans un territoire, et qui abritent une faune et une flore particulières, on pourrait définir cet habitat-là comme étant critique.

105 Il y a aussi la notion de biodiversité qui est importante lorsqu'on regarde les notions d'habitat. Un habitat qui recèle une biodiversité très importante pourrait être jugé comme étant un habitat critique ou important.

110 Des habitats dont la capacité de production est élevée ou exceptionnelle, dépendamment du terme qu'on veut choisir et de l'importance qu'on y met, cette capacité de production là peut déterminer des zones que l'on veut protéger ou qu'on détermine, des milieux géographiques en fait qu'on détermine comme étant critiques et où dépendent bon nombre d'espèces.

115 Vous avez aussi la notion incontournable, d'habitats qui sont incontournables pour le cycle vital. Plusieurs exemples me viennent à l'esprit, mais au moins l'éperlan arc-en-ciel par exemple. On sait que l'éperlan arc-en-ciel se reproduit à des endroits très précis dans les rivières et par exemple, des autoroutes qui ont été construites, des piliers de pont qui ont été mis dans certaines portions de rivières ont détruit, dans certains cas, presque totalement des populations d'éperlan.

120 Donc quand une espèce tient à aller à un endroit bien particulier pour une partie de son cycle vital, et là au niveau de la reproduction, de l'alimentation, eh bien, ça devient très important pour ce qui est de définir ce qu'on pourrait appeler un habitat critique.

125 Et je tiens à souligner que cette notion-là, où les espèces animales ou floristiques dépendent d'un habitat en particulier, cet élément-là se rapproche un petit peu plus, ou se rapproche même de la notion d'habitat critique que Pêches et Océans peut définir dans le cadre de sa législation.

130 Un habitat critique peut aussi être défini en fonction du statut particulier des espèces qui y vivent. Évidemment, si on est en présence d'espèces en voie de disparition, ou menacées, ou en péril, ce milieu géographique là peut avoir une importance critique et nécessiter une protection.

135 Lorsque c'est un lieu de migration aussi, il faut pas juste le voir comme étant un habitat qui est utilisé trois cent soixante-cinq (365) jours par année, ça peut être utilisé pendant une migration, être un lieu de migration très important et à ce moment-là, un milieu géographique qui correspond à ça pourrait être défini comme étant un habitat critique.

140 Mais ça peut aller plus loin que ça aussi. On peut associer un habitat critique à un lieu d'exploitation par les pêcheries par exemple, un milieu qui recèle une abondance de ressources, qui a une importance essentielle, déterminante pour une activité socio-économique régionale. Donc à ce moment-là, il y a des habitats comme ça, on pense à la pêche au homard ou à d'autre chose du même genre, où beaucoup de personnes en dépendent. Et à ce moment-là, on peut définir des habitats critiques par rapport à cette notion-là.

145 Ça peut aussi être des habitats qui ont une capacité de production élevée, alors dans des zones de production élevée, on peut quand même, on pourrait voir de l'exploitation des pêcheries. Ces définitions-là ne sont pas exclusives les unes aux autres. Elles peuvent se recouper ou se – elles peuvent se recouper, en fait c'est ce que je voulais dire.

150 Et une notion d'habitat critique, ça peut être aussi en fonction de l'intégrité écologique. On pense aux parcs nationaux qui veulent, par exemple, sauvegarder une portion d'habitat intègre, c'est-à-dire sans influence d'activités humaines ou anthropiques, et à ce moment-là, ils jugent que cette portion-là, par exemple, est représentative d'écosystèmes dans un ensemble, dans une région. Et à ce moment-là, on peut décider de sauvegarder une portion de territoire justement pour ces notions d'intégrité écologique.

160 Maintenant, j'ai essayé d'aller un petit peu plus loin en termes d'habitat critique et peut-être de l'associer avec un projet, avec un exemple plus concret et on se rapporte au projet de GSI et à l'analyse que Pêches et Océans avait faite à ce moment-là du projet.

165 Pêches et Océans avait défini des habitats, je dirais critiques ou importants, en ce qui a trait notamment aux habitats qui étaient peu profonds. Et ça touchait, dans ce cas-là, particulièrement le homard où, à moins de quarante mètres (40 m), Pêches et Océans avait recommandé à l'ONE d'exclure les zones de levés sismiques, les lignes de levés sismiques.

170 Ça peut être, dans l'analyse que Pêches et Océans avait faite du rapport de GSI ou du projet de GSI, les espèces en voie de disparition prenaient une importance particulière dans l'analyse du dossier, notamment en ce qui a trait au rorqual bleu et au béluga, qui sont des espèces en voie de disparition.

175 Ils avaient, par rapport à ces espèces-là, et particulièrement pour le rorqual bleu, le lieu d'alimentation que représentaient ces habitats-là était jugé très important. C'est-à-dire que s'il y avait des levés sismiques qui pouvaient déplacer des animaux à l'extérieur de ces zones de haute production, Pêches et Océans jugeait qu'il pouvait y avoir des conséquences à moyen terme notamment sur le succès reproducteur de ces animaux-là.

180 Et il y avait une zone de migration importante où les mammifères marins quittent le golfe et dans cette zone-là, cette zone-là était considérée comme étant très importante, en fait ce milieu géographique là a été considéré comme important, notamment à l'égard de la migration des animaux.

185 Et il y avait aussi la notion de reproduction, des lieux de reproduction, qui a ressorti dans l'analyse de Pêches et Océans par rapport au projet de GSI. Et Pêches et Océans a fait ressortir des lieux où le sébaste, des habitats où le sébaste se reproduit – on sait que le sébaste a un statut particulier – et au niveau du crabe des neiges, qui est une espèce très valorisée par les pêcheries.

190 Alors qu'est-ce que ça donne, concrètement par rapport au projet de GSI. Alors voici les dernières lignes que GSI proposait pour faire du levé sismique. Ils avaient déjà, les lignes en rouge, ils avaient déjà exclu, dans la dernière modification de leur projet, ils avaient déjà exclu les lignes en rouge ici, qui correspondaient aux habitats qui étaient peu profonds, où il y avait une productivité de homard. Et ils maintenaient cependant, là, ces lignes-là dans leur projet.

195 Pêches et Océans a recommandé à l'ONE d'exclure cette portion-là des levés sismiques, qui correspondait entre autres à la migration des mammifères marins et à une abondance particulière de mammifères marins, là, au bout de la péninsule de Gaspé.

200 Et il y avait aussi cette zone-là, en fait, qui correspondait à des lieux de reproduction de sébaste. Et donc Pêches et Océans recommandait, de la même façon, à l'ONE d'exclure les levés sismiques de cette zone-là. Mais autorisait, en tout cas autorisait, ne recommandait pas l'exclusion de cette zone-là, de cette zone-là en particulier, là, pour ce qui est des levés sismiques par la compagnie GSI.

205 Maintenant comment ça se traduit en termes de politique ou de pratique pour ce qui est du gouvernement du Québec, notamment, en termes de gestion des écosystèmes et de la biodiversité.

210 La Stratégie de protection de la biodiversité du Québec suggère trois (3) axes, trois (3) avenues: premièrement, l'affectation territoriale planifiée; en second lieu, la mise en place d'aires protégées et de mesures de protection des espèces menacées et de leur habitat; et en troisième lieu, la gestion durable et l'exploitation des ressources.

215

220 Si on laisse tomber le premier point, le premier axe, si on se restreint aux aires protégées, tel que proposé, ça peut prendre plusieurs formes. Mais on peut définir des habitats fauniques, on peut mettre en place des réserves écologiques, des parcs québécois, des parcs nationaux. Ce sont toutes des mesures, il y en a quinze (15) au total qui sont listées, dix-sept (17) excusez-moi, dix-sept (17) au total qui sont listées dans cette stratégie, et je vous en nomme que quatre (4) mesures, là, possibles.

225 Et une autre façon, une autre mesure d'intervention, au-delà des aires protégées, c'est d'analyser les projets, de faire une évaluation environnementale des projets, par l'intermédiaire d'études d'impact et-ou de certificats d'autorisation.

Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

230

Je vous remercie.

En rapport avec la présentation, il y avait un aspect tantôt, tout à l'heure on voyait des zones, bon, on voyait une carte des lignes sismiques proposées par GSI.

235

J'irais, en premier, du côté du MPO. Donc sur la figure on voyait deux (2) zones, là, la zone sébaste et une zone au large de Gaspé, concernant les mammifères marins. Monsieur Gilbert, est-ce que vous pouvez nous expliquer plus en détail quelle était la position de Pêches et Océans concernant ces deux (2) zones-là en particulier?

240

PAR M. MICHEL GILBERT:

245 Oui, monsieur le Président, en fait, ces lignes-là ont été mentionnées dans l'avis que le MPO a fourni à l'Office national de l'énergie le 15 octobre 2003, je crois. Et essentiellement, les conclusions du MPO vis-à-vis les relevés sismiques dans ces zones-là étaient qu'il existait, malgré les mesures d'atténuation qui avaient été proposées par le promoteur, il existait toujours des risques significatifs pour les mammifères marins dans cette région-là, particulièrement les espèces en péril.

250

Puis en fait, il y avait deux (2) raisons, c'est – peut-être qu'on pourrait remettre la carte sur l'écran – il y a un premier secteur qui était vraiment le secteur au pourtour de la péninsule de Gaspé, qui est un secteur d'alimentation ou de fréquentation importante des rorquals bleus, même à l'automne, puis je dirais même jusqu'en hiver, et ça c'était une des raisons.

255

Et toutes les lignes qui étaient hachurées dans le chenal laurentien, en fait ça constitue, le chenal laurentien, là, de l'avis des experts du MPO, ça constitue une voie migratoire importante pour les mammifères marins, les grands cétacés, ceux qui migrent hors du golfe,

tard à l'automne, avec l'apparition des glaces, puis qui reviennent tôt au printemps. Alors ça constitue des habitats qui sont importants pour la migration.

260

Puis il y avait des préoccupations vis-à-vis l'obstruction à la migration durant les relevés sismiques. C'est la raison pour laquelle Pêches et Océans a dit qu'il existait toujours des risques significatifs.

265

Dans l'avis qui a été soumis à l'Office national de l'énergie plus tard, le 26 novembre, suite à d'autres mesures d'atténuation proposées par le promoteur, Pêches et Océans était d'avis que les mesures d'atténuation proposées permettaient de diminuer les risques d'impacts physiques dans les zones qui étaient moins sensibles. Mais dans les secteurs auxquels faisait référence monsieur Fontaine, il existait toujours des risques significatifs, et la recommandation ultime du MPO était tout simplement d'éviter ces secteurs-là durant la période où le promoteur prévoyait faire les relevés.

270

PAR LE PRÉSIDENT:

275

Très bien.

Du côté du Comité, quelle est la position du Comité à ce moment-là, quelles sont les pistes que le Comité a examinées en rapport avec les habitats critiques, notamment les deux (2) habitats que vous nous aviez montrés, est-ce que le Comité a pris des positions assez claires, particulières concernant ces secteurs-là par exemple?

280

PAR M. ROBERT JOLY:

Dans le cadre de l'examen du Comité, le Comité ne regardait pas un projet spécifique, donc il s'est pas attaché à regarder les zones particulières qui nécessitaient des protections. Il nous a plutôt dit qu'il fallait prendre en compte les zones sensibles, lorsqu'on regarde ces projets-là, et comme le mentionnait le Comité, d'adopter une approche prudente par rapport à ça.

285

Donc dans le cadre d'une évaluation de projet, il serait possible, comme on le mentionnait tantôt, à partir des critères qui définissent quels sont ces habitats, de prendre des mesures spécifiques pour appliquer des mesures d'atténuation.

290

Le Comité n'a pas, par contre, recommandé comme tel d'envisager de mettre en place des aires protégées en soi.

295

Comme on a vu tantôt dans la présentation, il y a deux (2) façons d'aborder la protection de l'habitat: on peut soit y aller par une aire protégée à laquelle on rattache une réglementation avec des restrictions à l'usage, ou on peut considérer les caractéristiques des habitats, dans le cadre de l'examen d'un projet, et à ce moment-là, il faut voir exactement où le projet se réalise.

300

305 Mais ce que dit le Comité, c'est effectivement de prendre en compte ces caractéristiques-là, si on a à examiner un projet, et de faire en sorte de limiter les impacts potentiels, particulièrement pour éviter des impacts sur les activités comme la pêche ou le récréotourisme par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

310 Mais si je comprends bien par exemple, là, bon, disons, on n'a pas de projet spécifique, mais ça veut dire, pour le Comité, ça voudrait dire par exemple, si quelqu'un revenait avec des lignes semblables à ce qu'on voit présentement à l'écran, à l'automne par exemple, dans le secteur au large de Gaspé, la position du Comité, ce n'est pas d'interdire ces lignes-là, dans ce secteur-là.

315 C'est de poser des restrictions additionnelles ou c'est de les interdire? Comment le Comité voyait ça, lui?

PAR M. ROBERT JOLY:

320 Le Comité le voyait de la même manière que Pêches et Océans le regarde, là. Il y a pas de différence. On se demande si, dans ces zones-là, il y a des impacts qui sont trop importants par rapport aux caractéristiques d'habitats et on détermine si on peut aller de l'avant ou pas.

325 Mais le Comité ne s'est certainement pas rendu aussi loin que de porter des jugements comme celui-là, puisqu'il regardait pas un projet. Il a simplement suggéré une approche pour examiner les projets qui tient compte de la présence d'habitats critiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

330 Mais tenir compte, ça veut pas dire éviter les habitats critiques, c'est pas ça que le Comité – qu'est-ce que le Comité disait. Est-ce que le Comité disait éviter les habitats critiques?

PAR M. ROBERT JOLY:

335 Le Comité dit d'en tenir compte parce que, même s'il y a présence d'habitats critiques, il faut quand même voir jusqu'où, il faut quand même voir la nature de l'impact qui peut être réalisé par l'activité à cet endroit-là pour savoir si, effectivement, il est important ou pas, et si les mesures d'atténuation suffisent ou pas à le rendre acceptable.

340 Mais dans un cas où la réponse est non, et que l'impact demeure important, bien, il y a une conclusion à tirer sur l'autorisation ou non du projet. Ça se fait dans le cadre d'une évaluation environnementale dans ce cas-là.

345 Mais le Comité n'a pas dit d'exclure a priori toute zone qui est un habitat critique, sauf bien sûr toute zone qui est déjà affectée par un statut qui interdit les activités, ça c'est bien sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

350 Sauf les parcs.

PAR M. ROBERT JOLY:

Alors donc sauf les parcs ou sauf d'autres zones, c'est ça.

355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc plus de sévérité.

360 Oui, monsieur André!

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

365 Oui, quand on regarde votre présentation et la figure, on peut avoir l'impression qu'un habitat critique est lié à une activité. Et je voulais juste que vous me rassuriez là-dessus.

Est-ce que l'habitat critique est lié au système écologique ou l'habitat critique est lié à l'activité?

370 **PAR M. ROBERT JOLY:**

Vous parlez d'une activité humaine?

375 Non, les habitats sont définis en fonction de plusieurs critères. On peut les ramener, il y en avait quelques-uns qui tiennent, d'abord et avant tout, aux caractéristiques propres de l'habitat. La caractéristique de rareté est indépendante de l'usage qu'on en fait ou même une caractéristique de biodiversité importante, c'est une caractéristique naturelle en soi indépendamment de l'usage qu'on fait du milieu.

380 Mais on peut quand même aussi définir certains habitats par rapport à des usages qu'on fait du milieu, aussi. C'est pour ça que dans les critères de définition d'habitats critiques, il y en a quelques-uns d'eux qui réfèrent au fait qu'il y a des activités, mais pour les autres, comme par exemple ce qu'on considère le statut des espèces, là, des espèces en voie de disparition ou en péril, ça tient strictement à leur état propre et non pas à l'usage qu'on fait du milieu ou des espèces en question.

385

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

390 Et dans les recommandations du Comité, il y a beaucoup d'éléments, dont la prise en compte, si on veut, des habitats plus sensibles ou plus critiques, dont des mesures d'atténuation. Et dans cette liste-là, on voit pas de priorité.

395 Est-ce qu'il y a quelque chose qui est plus prioritaire que l'autre? Est-ce que par exemple, on devrait s'attarder d'abord à la connaissance des habitats critiques et, éventuellement après, aux mesures d'atténuation?

PAR M. ROBERT JOLY:

400 Je pourrais pas dire qu'il y a eu un ordre de priorité qui a été placé, là, volontairement par les experts, soit dans l'ordre de présentation comme tel, où on commence par les mesures d'atténuation, les mesures législatives, l'approche de précaution. Je crois pas qu'on puisse voir là un ordre de priorité.

405 C'est plutôt un ensemble de mesures à considérer, et elles ont toutes chacune leur mérite, mais je peux pas dire qu'il y en a qui sont plus importantes que d'autres, là.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

410 Pour le ministère de Pêches et Océans, lorsque vous avez regardé les autorisations de GSI, les demandes de GSI, est-ce qu'il y en avait qui s'approchaient du Parc marin du Saguenay? C'est vague, là, je suis pas certain.

PAR M. MICHEL GILBERT:

415 Non, en fait, la limite extrême ouest des relevés sismiques initialement proposée, c'était à la limite de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent, donc la ligne Pointe-des-Monts et Cap-Chat, à peu près.

420 Et plus tard, dans une deuxième proposition, GSI avait tout simplement laissé tomber toutes les lignes qui étaient à l'ouest du secteur d'Anticosti.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

425 Et dans le cas où des levés sismiques se faisaient, étaient pour se faire à proximité d'une aire protégée, est-ce que vous recommanderiez de tenir compte d'une zone tampon, de type quelques kilomètres des limites du Parc?

Ça relèverait de vous, pas de Parcs Canada, effectivement ça?

PAR M. MICHEL GILBERT:

430

En fait, il y a toutes sortes de possibilités de limiter si on veut l'activité humaine. En théorie, selon la Loi sur les océans, quand on établit une ZPM, tu peux développer des règlements qui vont limiter certaines activités humaines, qui sont reconnues pour avoir des impacts sur les particularités écologiques du secteur qui fait l'objet de la protection.

435

Il y a toutes sortes de façons d'établir ces règlements-là. Comme par exemple, dans le cas du goulet, pour lequel la réglementation est dans la Gazette du Canada pour consultation actuellement, vous noterez qu'il y a pas de réglementations spécifiques qui disent pas plus que tant de décibels, disons, dans un secteur, pendant tant de temps, etc. Il y a pas de limite.

440

En fait, de la façon que la réglementation a été développée, c'est que Pêches et Océans doit regarder tous les projets, toute activité humaine qui va se produire dans ce secteur-là, de façon à s'assurer, au cas par cas, qu'il y aura pas d'impacts qui vont être entraînés sur le secteur en question. C'est une approche qui est beaucoup plus de regarder au cas par cas, que d'établir des normes ou des critères, ou des limites, vis-à-vis certaines activités humaines.

445

Il n'empêche que la Loi sur les océans, la façon qu'elle est définie, permet en théorie de définir certains critères, et il y a des dispositions dans la Loi sur les océans qui touchent ce qu'on appelle la qualité du milieu marin, qui permettent d'établir certaines normes de qualité du milieu marin dans certains secteurs, pour la gestion intégrée, puis également pour les ZPM.

450

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Locat.

455

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Oui, monsieur Joly, j'aurais une question, enfin deux (2) questions.

460

La première, c'est: est-ce que - si j'ai bien compris, dans la présentation du projet que vous avez faite, vous avez indiqué que la date de dépôt de la Commission, c'était le 31 août, pour arriver à un temps qui permettrait de faire une aide à la décision, parce qu'on s'attendait à ce qu'il y ait des levés de faits possiblement à l'automne 2004.

465

Est-ce que j'ai bien compris?

PAR LE PRÉSIDENT:

À l'origine.

470

PAR M. ROBERT JOLY:

475 À l'origine, lorsque le mandat a été donné effectivement, ce qui était visé, c'était de faire en sorte qu'un rapport puisse être produit avant que les levés sismiques puissent être réalisés, effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

480 Donc ma deuxième question, c'est comment est-ce que le Comité, connaissant j'imagine l'opinion du MPO, a pu penser que, finalement, toutes les études nécessaires, l'identification des secteurs peut-être cibles, les habitats critiques, auraient pu être déterminées d'une façon adéquate pour réaliser en dedans de deux (2) mois, enfin pour que les levés sismiques puissent se faire en 2004?

485 **PAR M. ROBERT JOLY:**

490 Le ministre a demandé au Comité des pistes de solutions pour être capable d'avoir devant lui un éventail d'options possibles, pour pouvoir intervenir. Il demande, en fin de compte, diverses approches, et qui peuvent comporter toutes sortes de solutions, qui peuvent être mises en application à plus ou moins long terme.

495 Effectivement, je pense que je comprends bien que si on veut mettre en place une législation particulière, trois (3) mois c'est pas suffisant, ou si on veut établir une aire de protection, c'est clair que c'est pas suffisant.

500 Maintenant, on ne peut pas présumer d'aucune manière des décisions qui vont être prises, une fois que le ministre va prendre connaissance des recommandations. Il y a toutes sortes de solutions qui vont être devant lui et s'il juge que certaines approches doivent être prises au plan réglementaire ou légal, ou autres, qui nécessitent du temps, bien, il va certainement prendre les mesures nécessaires pour qu'il puisse appliquer sa décision dans le temps requis.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

505 Mais alors pourquoi est-ce que le Comité malgré tout recommande de procéder tout de suite à des levés, avec des études en parallèle?

PAR M. ROBERT JOLY:

510 Le Comité ne recommande pas de faire des levés, il dit: si des levés sont autorisés! S'il arrivait que des levés sismiques soient autorisés, profitons de cette situation-là pour pouvoir faire des observations.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

515

Mais, oui c'est sûr que s'ils sont autorisés.

Mais dans les enjeux identifiés par le Comité d'expert, il ne semblait pas qu'il y avait des prérequis nécessaires, lesquels pourraient exiger un certain temps avant de procéder.

520

PAR M. ROBERT JOLY:

Oui, mais la situation dans laquelle est le ministre de l'Environnement du Québec, c'est qu'il n'a pas d'autorisation à donner à ces projets-là, en ce moment.

525

Et il y avait, à l'époque, un processus d'autorisation qui était en cours. Donc il aurait pu se retrouver dans la situation où l'autorisation aurait pu être donnée pour l'automne 2004, et que le ministre de l'Environnement n'ait pas de moyens particuliers d'intervention.

530

Il aurait pu, à ce moment-là, prendre des mesures de son côté à lui, de toutes sortes, soit pour le levé sismique de 2004, ou d'autres levés sismiques qui pourraient venir aussi par la suite, parce qu'il est pas non plus exclu qu'il y ait d'autres campagnes soit pour d'autres fins, soit pour les mêmes fins.

535

Et à l'examen des recommandations, au mois de septembre, lorsque le rapport sera déposé, il y aura certainement une décision stratégique à prendre par rapport à l'approche. Mais, pour le moment, il est à peu près impossible de savoir quelles seront vraiment les mesures efficaces qui pourront être mises en application pour pouvoir prendre en compte les recommandations.

540

Il y aura, d'abord et avant tout, je pense que c'est clair, il y a une décision d'opportunité à prendre. La première qu'il devra prendre, le ministre devra se demander, est-ce qu'il veut ou pas intervenir. Parce qu'actuellement, n'ayant pas de capacité d'intervention, il peut aussi déterminer que la situation actuelle peut demeurer. Ça peut être le statu quo, comme il peut aussi mettre en place d'autres mesures.

545

Alors il y a d'abord une mesure, une décision d'opportunité à prendre et, par la suite, d'examiner quelles sont les mesures qui sont les plus pratiques.

550

Le Comité, en examinant la situation d'une manière assez large, indépendamment d'un projet, ne pouvait pas passer à côté des constats les plus évidents qu'on peut faire lorsqu'on regarde la situation, notamment l'absence de connaissances, ou les questions qui sont reliées à des impacts importants sur des ressources, même si ce sont des ressources fauniques qui ne sont pas nécessairement sous le contrôle direct du gouvernement du Québec, là je parle surtout des mammifères marins, dans le cas des pêcheries, c'est une activité conjointe. Mais

555

même dans ce cas-là, il peut s'interroger à savoir s'il veut intervenir ou pas, compte tenu que ce sont des activités qui sont promues par le gouvernement du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

560

Mais moi, personnellement, c'est quand même un élément que j'ai de la misère à essayer de colliger, à concilier. C'est parce que si je ne me trompe pas, Pêches et Océans avait, dans son dernier avis, avait néanmoins recommandé, je crois, un renvoi devant une commission fédérale d'examen, dans le cas du projet de GSI, là, monsieur Gilbert, si je me souviens bien, c'était bien ça?

565

PAR M. MICHEL GILBERT:

Monsieur le Président, c'est l'Office national de l'énergie qui a référé le projet à une commission environnementale, en raison des fortes préoccupations du public.

570

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

575

PAR M. MICHEL GILBERT:

Suite à des avis non sollicités qui venaient de l'industrie de la pêche par exemple, puis des organisations non gouvernementales. Et vraisemblablement, en tenant compte également des recommandations de Pêches et Océans.

580

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc si j'essaie de concilier ce fait-là, donc on se dirigeait, à ce moment-là, vers une commission fédérale d'examen, là il y a une attitude différente qui semble avoir été utilisée à ce moment-là en décembre, vu qu'on prenait pour acquis que le projet de GSI était toujours actif.

585

Donc on aurait pu se retrouver dans la situation actuelle, la Commission présente ici, nous trois (3), si donc GSI a toujours son projet, mais on fait l'audience ici, et en même temps, il y a une commission fédérale d'examen qui débute, disons, concernant le projet de GSI. Avec à ce moment-là, éventuellement, disons que le mandat de la commission, je sais pas, dure six (6) mois, donc on a un calendrier qui correspond pas du tout avec le nôtre par exemple, et on se retrouve, à ce moment-là, avec des recommandations d'une commission fédérale d'examen qui fait des recommandations au ministre de l'Environnement et à l'Office national de l'énergie, concernant un projet.

590
595

Parallèlement à ça, ici, bon, le gouvernement du Québec, disons, dans une hypothèse, vous allez voir, c'est spéculatif, mais c'est quelque chose qui était dans le domaine, à ce

600 moment-là, du très possible, le gouvernement du Québec a une attitude différente, donc on se
retrouve avec deux (2) commissions ayant des objectifs différents et qui travaillent pas dans le
même, disons, délai, etc.

605 J'ai de la misère à concilier ça. Est-ce que vous pouvez nous éclairer exactement sur
cet aspect-là s'il vous plaît.

PAR M. ROBERT JOLY:

610 Oui. Bien disons, j'ai deux (2) volets à la réponse. Le premier c'est le fait d'abord qu'il y
avait eu une offre de collaboration qui avait été faite entre le ministre de l'Environnement du
Canada puis le ministre de l'Environnement du Québec.

615 Si la commission fédérale était allée de l'avant, on serait entré en discussion pour voir
dans quelle mesure on n'aurait pas pu aussi avoir un commissaire québécois sur la commission
fédérale, et l'inverse était vrai également. Même si on avait, comme vous l'avez évoqué,
poursuivi avec une enquête du Bureau d'audiences publiques, alors il était envisagé qu'un
membre fédéral puisse être adjoint à la commission du Québec.

620 Alors c'est des discussions qu'on a eues jusqu'au moment où on a su que le projet de
GSI avait été retiré et, à ce moment-là, nos collègues de l'Agence canadienne de l'évaluation
environnementale nous ont dit qu'ils voyaient moins d'intérêt. L'intérêt qu'ils voyaient à
participer à la commission du Bureau d'audiences publiques, c'était justement la différence de
nature de l'examen, dans un cas c'était un projet, dans un cas c'était un sujet. Alors ils
associaient un peu l'examen de la commission du Bureau d'audiences un peu à un examen
plus stratégique, tandis que dans l'autre cas, c'était un examen plus spécifique.

625 Alors ceci dit, vous avez raison, il y a quand même deux (2) processus qui étaient
menés en parallèle, pas nécessairement avec le même objectif, puis pas nécessairement avec
le même échéancier, mais l'objectif du ministre en amorçant cet exercice de consultation puis le
mandat qu'il a donné au Bureau, c'est-à-dire au Comité d'experts, bien il le faisait pas dans un
esprit d'autorisation non plus.

630 L'exercice qui est fait là, comme je le mentionnais, il va être utile de toute manière, que
ce soit pour les projets qui auraient pu se réaliser à l'automne 2004, ou tout autre projet qui va
venir par la suite.

635 Parce que là, la question maintenant se pose, le ministre en a été saisi, il a
manifestement indiqué qu'il avait des inquiétudes par rapport au sujet, il veut un éclairage, donc
il y aura certainement une décision qui sera à prendre en fonction des suites à donner pour
l'avenir, sur la façon d'agir pour les prochaines étapes si d'autres projets survenaient.

640

645 Et idéalement, si c'est possible d'intervenir, si ça avait été possible, on est toujours dans l'hypothèse de levés qui auraient pu avoir lieu en 2004, il aurait peut-être pu prendre certaines mesures particulières aussi à court terme, soit pour s'associer au reste de l'examen du projet, puisqu'il s'en allait avec une commission fédérale. Donc c'était assez clair à ce moment-là qu'il y aurait eu encore plusieurs mois qui se seraient écoulés avant qu'il y ait une décision de prise.

650 Donc en s'associant aussi avec la commission fédérale, on aurait, en même temps, soit participé au processus décisionnel ou si c'était pas le cas, au moins acquérir l'information et les connaissances pour alimenter la réflexion au ministère de l'Environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

655

**PÉRIODE DE QUESTIONS
VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE**

660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons permettre à des gens qui sont inscrits au registre de venir s'installer ici en avant de la Commission pour adresser leurs questions.

665

Alors je vais inviter madame Véronik de la Chenelière.

Bonjour madame.

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

670

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

675

Alors à vous la parole pour vos questions.

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

680

Merci.

Ma première question, c'est d'ordre très technique. Lors des audiences tenues à Rimouski, monsieur Ian McQuinn, de Pêches et Océans Canada, avait fait référence à l'estimation de la puissance sonore des canons à air qu'entendait utiliser GSI pour ses levés

685 sismiques et, à partir des spécifications techniques fournies dans le rapport de GSI, son
évaluation de la puissance résultant de leurs canons à air dépassait considérablement la valeur
annoncée de deux cent quatorze décibels (214 dB) avec une référence d'un micropascal
(1 μ Pa).

690 Or, monsieur le Président, comme monsieur Laliberté, du ministère des Ressources
naturelles, de la Faune et des Parcs, l'a mentionné à plusieurs reprises, la puissance des
canons à air qui seraient utilisés dans le Saint-Laurent ne devrait en aucun cas dépasser celle
annoncée par GSI, soit deux cent quatorze (214 dB).

695 Alors on aimerait être rassuré, faire vérifier les assertions de monsieur McQuinn.

PAR LE PRÉSIDENT:

700 Justement tout à l'heure, nous allons avoir normalement en ligne, dans environ une
demi-heure, on va avoir monsieur Simpkin, Peter Simpkin, je crois, son prénom, qui était un des
membres du Comité. Donc c'était le spécialiste en acoustique.

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

705 On peut la reporter.

PAR LE PRÉSIDENT:

710 Donc, il est en Nouvelle-Écosse, monsieur Simpkin? C'est exact. Donc on va l'avoir en
ligne.

715 D'ailleurs, il nous a produit un document sous la cote DA14, dans lequel il donne
certaines explications complémentaires sur les principes des canons à air. Et on a des
questions à poser en rapport avec ce document-là, notamment en ce qui a trait aux deux cent
quatorze (214) dB, là.

Ça fait qu'on va pouvoir adresser des questions, et éventuellement, on pourra avoir la
mécanique aussi, si vous avez des questions particulières aussi, on pourrait les acheminer à
monsieur Simpkin, à ce moment-là. Donc sur la question précise, là, des canons à air.

720 **PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:**

Mais celle-là, si vous l'avez notée, vous pouvez l'ajouter, si vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT:

725

Oui, c'est ça. Donc ça fait partie déjà du champ de questions qu'on voulait poser effectivement.

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

730

Parfait.

Alors je vais passer à une autre question.

735

On a entendu, hier, que les investissements qui étaient prévus par Hydro-Québec pour l'exploration pétrolière et gazière avaient été considérablement réduits, passant de trois cent trente millions (330 M\$) sur huit (8) ans à cinq (5 M\$) à dix millions (10 M\$) par année pour les cinq (5) prochaines années. Le contexte économique a été invoqué mais on entend, par ailleurs, qu'Hydro-Québec est très en santé, continue à faire des profits importants.

740

Alors on est un peu sceptique puis on se demande s'il y a pas d'autres motifs à cette réduction des investissements en exploration des hydrocarbures. On se demande si on pourrait être éclairé là-dessus.

745

PAR LE PRÉSIDENT:

On va essayer de voir, du côté du Comité, quelle information on peut aller sortir.

750

De quelle façon les réductions des dépenses d'Hydro-Québec par exemple, dans le cas de la recherche pétrolière et gazière, là, est-ce qu'il y a eu des annonces formelles.

755

Donc on a une lettre d'Hydro-Québec, bien entendu, qui est sous la cote déposée document D1.1, DD1.1. Alors c'est une lettre quand même assez courte qui explique fondamentalement les raisons pourquoi le budget a été réduit entre cinq (5 M\$) et dix millions (10 M\$).

Monsieur Cantin, qu'est-ce que vous pouvez ajouter?

760

PAR M. CAROL CANTIN:

Pas beaucoup plus que ce que vous venez de dire, monsieur le Président. C'est qu'on a reçu l'information à peu près en même temps que vous.

765

Alors donc, s'il y a d'autres motivations que celles mentionnées dans le document, à l'effet qu'il y a des restrictions budgétaires, je pense, ce serait plutôt aux dirigeants d'Hydro-Québec de répondre. Nous, on n'est pas en mesure de répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

770

Une autre information qu'on a eue aussi à acquérir dans les dernières semaines, c'était que, bon, il y avait la question d'un débat, là, d'une commission parlementaire sur la sécurité des approvisionnements énergétiques du Québec.

775

Alors je sais pas si on peut, à ce moment-là, on va avoir des réponses plus complètes à savoir qu'est-ce que le gouvernement entend faire avec, notamment, là, Hydro-Québec comme levier d'investissement ou si est-ce que par exemple, le gouvernement entend poursuivre dans l'exploration pétrolière et gazière même.

780

C'est ce que je comprends de la fameuse commission parlementaire et si oui, bien, dans quelles modalités il entendrait le faire. C'est ce que je comprenais qui était dans le portrait.

Oui, monsieur Locat.

785

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Oui, une question un peu dans la même suite. Dans le cas donc des réductions qui ont été annoncées par Hydro-Québec, quelle est la réaction du ministère qui est l'actionnaire d'Hydro-Québec à cette décision-là, de réduire les efforts de recherche dans le domaine des hydrocarbures.

790

PAR M. CAROL CANTIN:

Bien, comme je vous ai mentionné, on a appris la nouvelle à peu près en même temps que vous, nous, au niveau du moins des fonctionnaires. Alors au niveau politique, j'ignore quelles ont été les discussions qui ont eu lieu. Malheureusement on n'est pas dans les secrets des dirigeants.

795

Donc il y a pas eu de réaction, compte tenu - bien, il a dû y avoir une réaction, mais là, on a reçu, comme je vous ai mentionné, l'information à peu près en même temps que vous, donc il y a pas eu de réaction, là, coup sur coup.

800

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parce que ce qu'on semblait comprendre dans l'explication, c'est que le gouvernement, on a pu voir que le gouvernement a demandé des cibles de rendement à Hydro-Québec.

805

810 Ce que j'en comprends avec la lettre, lorsqu'on la lit, j'ai l'impression que, bon bien, il y a des gens à Hydro-Québec qui sont arrivés, ils ont dit, bon, de quelle façon on peut se rapprocher de la cible. Il y a quelqu'un qui a dit, bien OK, on va faire telle intervention dans le domaine pétrolier et gazier, ça va nous dégager tant d'argent. C'est comme ça que je pourrais peut-être comprendre la mécanique.

815 Bien entendu, si ça s'est fait comme ça, très rapidement, c'est certain, dans mon esprit également, que les choses peuvent être modifiées l'année prochaine, par exemple. Donc dans la logique, tout dépendamment à ce moment-là des objectifs que le gouvernement demanderait à Hydro-Québec au point de vue profits, remise de profits et redevances, etc.

820 Moi, je verrais ça comme ça au moment où on se parle.

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

825 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Voulez-vous avoir des précisions en rapport avec ça?

830 **PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:**

Non, c'est bien.

835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça irait?

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

840 Merci, oui.

Est-ce que, j'ai quelques questions en rapport avec la préparation de notre mémoire, est-ce que je peux les poser tout de suite, ou...

845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si c'est des questions purement techniques, vous pouvez, mais allez-y, vous pouvez, je vous laisse pour l'instant juge de me poser la question.

850

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

855 Très bien. Je sais qu'il y a eu déjà beaucoup de discussions sur les données qui sont disponibles relativement à la répartition des mammifères marins, puis qu'on a convenu, là, donc que les données étaient éparées et difficiles à rassembler en un court laps de temps. Il y a eu des références à sept (7) habitats critiques mais, finalement, on peut pas vraiment les localiser.

860 Donc sans revenir là-dessus, on voudrait savoir s'il serait possible d'obtenir, dans un délai assez court, de Pêches et Océans Canada, une carte de l'estuaire et du golfe bien sûr, basée sur les connaissances océanographiques, et qui identifient les principales zones d'accumulation, de concentration des proies présumées des mammifères marins.

865 On a parlé, hier, monsieur Gilbert a fait référence à la tête du chenal laurentien, il en existe d'autres également dans l'estuaire, dans le golfe, et cette carte-là serait un outil de référence important pour l'évaluation des enjeux posés par les levés sismiques dans le Saint-Laurent.

PAR LE PRÉSIDENT:

870 Très bien. Alors nous allons acheminer la question à monsieur Gilbert.

Qu'est-ce qu'on peut obtenir à ce stade-ci comme information pour les aires d'alimentation et autres.

875 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

880 Monsieur le Président, il existe, en fait il peut y avoir deux (2) sources d'information. La première source d'information, ce sont les données qui sont récoltées sur le terrain, d'une année à l'autre, sur l'accumulation de biomasse zooplanctonique dans certains secteurs.

À ma connaissance, le seul secteur pour lequel il existe une information relativement détaillée, c'est le secteur de la tête du chenal laurentien ou de l'estuaire maritime, et la partie nord-ouest du golfe, également.

885 Et le document qu'on a déposé hier sur la variabilité zooplanctonique dans le secteur de l'estuaire maritime puis le nord-ouest du golfe est probablement le document le plus apte à fournir cette information-là.

890 Maintenant il existe une autre source d'information qui est un modèle tridimensionnel de circulation et de thermodynamique dans l'estuaire et dans le golfe, qui a été développé par un chercheur de l'Institut Maurice-Lamontagne, le docteur François Saucier. Ce modèle-là, initialement, était un modèle essentiellement physique.

895 Maintenant il commence à y avoir des efforts à développer des couplages physiques-
biologiques, en utilisant ce modèle-là de façon à essayer de reproduire les conditions de
productivité biologique dans l'estuaire et dans le golfe, accumulation de biomasse
phytoplanctonique et zooplanctonique, etc.

900 Mais le développement de ce couplage-là est pas encore tout à fait au point. Il y a des
premières expériences, des premiers tests ou des premières simulations qui ont été effectués,
et les chercheurs sont à même d'essayer de valider ces informations-là et de les comparer avec
les données récoltées sur le terrain, pour voir s'il y a une certaine correspondance entre les
prévisions du modèle puis la situation réelle sur le terrain.

905 Je ne crois pas que cette information-là puisse être rendue, déposée à la Commission à
l'heure actuelle, parce que les gens travaillent encore simplement sur les simulations et sur la
modélisation.

910 Donc à mon sens, la seule information qu'il y avait de disponible, qui est assez détaillée
jusqu'aux dernières années, c'est les zones d'accumulation de zooplancton dans l'estuaire
maritime, dans le nord-ouest du golfe. Je sais pas si le secteur du nord-ouest du golfe inclut le
secteur de la péninsule de Gaspé et du détroit de Jacques-Cartier. Mais il faudrait aller
regarder dans la publication, là, voir si ces zones-là sont incluses.

915 Pour les autres secteurs du golfe, il faudrait vérifier. Pêches et Océans bien sûr, nous,
on a la responsabilité de l'océanographie dans l'estuaire et dans le golfe. Il y a d'autres régions
qui participent également à des campagnes d'échantillonnage océanographique dans d'autres
secteurs du golfe qui sont peut-être à l'extérieur de la zone de juridiction du Québec, par
exemple dans le sud du golfe, nord du Cap-Breton, côte ouest de Terre-Neuve, etc. Et il
920 faudrait vérifier, voir s'il y a de l'information disponible sur des secteurs d'accumulation de
zooplancton ou de production dans ces secteurs-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

925 Madame de la Chenelière, un complément?

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

930 Très bien.

Je vais aller chercher le document dont monsieur Gilbert parle, sur Internet, c'est ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

935 Puis il y a certaines informations aussi qu'on peut aller chercher, je me souviens, bon, la
fameuse carte qu'on avait, on avait une carte qu'on avait tirée des aires de concentration, parce

qu'on voyait des aires d'alimentation au large de Gaspé pour certains mammifères marins, donc des aires où ils allaient se nourrir. C'était disponible sur le site Internet de Pêches et Océans également.

940

Donc il peut y avoir aussi d'autres cartes qui pourraient être disponibles sur le site de Pêches et Océans que celle que monsieur Gilbert a mentionnée.

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

945

Très bien. Merci.

Un autre élément dont on aurait besoin. Depuis la promulgation de la Loi sur les océans, il y a quelques années, il y a un processus qui a démarré pour identifier des zones candidates pour être désignées zones de protection marine.

950

Est-ce qu'il serait possible d'obtenir, toujours pour servir d'outil dans la préparation de notre mémoire, la liste des zones qui, depuis le début du processus, ont été considérées comme possibles zones de protection marine dans le Saint-Laurent. On aimerait avoir accès aux limites géographiques de ces zones et aux motifs qui justifiaient qu'on propose leur candidature.

955

PAR LE PRÉSIDENT:

960

Monsieur Gilbert, est-ce qu'une telle information est disponible à ce stade-ci?

PAR M. MICHEL GILBERT:

965

Je sais qu'en, mon dieu, en 98 ou en 99 je crois, il y a eu beaucoup, il y a eu énormément de consultations, immédiatement après la mise en œuvre de la Loi sur les océans. Il y a eu énormément de consultations pour identifier des zones potentielles.

Ces consultations-là incluaient non seulement les experts du ministère, mais également des experts qui étaient, je pense qu'il y a eu des consultations au niveau du provincial, il y a eu des consultations au niveau d'autres ministères, au niveau aussi des universitaires, des chercheurs universitaires qui travaillaient en écologie marine, pour essayer d'établir une liste de zones qui seraient, où il pourrait y avoir éventuellement une justification pour l'établissement de zones de protection marine.

970

975

Je peux pas vous répondre à savoir si cette liste-là est disponible ou si elle a été publiée dans un rapport technique; je crois que oui, mais je vais vérifier l'information. Mais selon moi, cette information-là devrait être disponible puis je vais vérifier, là, voir si on l'a en main.

PAR LE PRÉSIDENT:

980

Très bien. Alors nous allons faire le suivi pour cet élément-là. Monsieur Locat, ça va?
OK.

Madame de la Chenelière.

985

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

990

Puis en parallèle avec ça, un complément à ça, il y a une démarche semblable par Parcs Canada qui travaille aussi à désigner des aires marines protégées. On connaît le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. On a parlé de l'annonce, hier, de celle qui est à l'étude près des Îles-de-la-Madeleine.

995

Est-ce que ça serait possible d'avoir les limites originales, les limites géographiques originales proposées pour le Parc marin, parce que ces limites-là ont changé avec le temps. Les limites également prévues pour l'aire à l'étude près des Îles-de-la-Madeleine et, si elle existe, une liste d'autres zones dans le Saint-Laurent qui ont pu être sur une liste de candidates à Parcs Canada?

1000

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Gilbert, mais nous avons déjà commencé à cumuler des questions à Parcs Canada, qu'on va adresser par écrit. Je crois qu'il y en avait déjà une qui portait sur l'aire marine qui est discutée au sud des Îles, on pourrait ajouter la question de Parc marin Saguenay, c'est une autre question, donc les limites originales du Parc marin Saguenay.

1005

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

Du Saguenay-Saint-Laurent, oui. C'est ça.

1010

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. OK. Vous prenez ça en note, du côté des analystes, s'assurer que c'est pris en note pour essayer d'aller chercher l'information.

1015

Avez-vous quelque chose à rajouter sur ça, monsieur Gilbert, ou...

PAR M. MICHEL GILBERT:

1020

Pas sur les aires marines de conservation qui sont proposées par Parcs Canada. Je suis au courant bien entendu du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. J'avais entendu

vaguement parler de la zone, de l'aire de conservation proposée pour les Îles-de-la-Madeleine, mais je suis pas au courant d'autres zones proposées.

PAR LE PRÉSIDENT:

1025

Très bien. Alors c'est pour ça que chaque ministère a sa juridiction!

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

1030

C'est normal. Merci.

Je reviendrai tout à l'heure, je vais laisser la parole à d'autres.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1035

Monsieur le Président, concernant l'aire marine nationale de conservation aux Îles-de-la-Madeleine, pour peut-être avoir une idée du pourtour ou de la superficie de cinq mille kilomètres (5000 km), c'est limité par la profondeur bathymétrique de cinquante mètres (50 m).

1040

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est surtout au sud des Îles?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1045

C'est tout, c'est le pourtour des Îles.

PAR LE PRÉSIDENT:

1050

Le pourtour des Îles.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1055

Et c'est le contour bathymétrique cinquante mètres (50 m) qui semble dicter la superficie, selon le communiqué que nous avons en main.

PAR LE PRÉSIDENT:

1060

Vous avez pas une carte avec vous, c'est tout simplement une information.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

C'est à l'intérieur du communiqué même.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065

OK, vous avez mis la main.

Oui, monsieur Locat.

1070

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Je pense que vous avez sur votre ordinateur une carte que l'on a reproduite, qui vient de Pêches et Océans ou de la Commission géologique qui montre bien, là, la morphologie sous-marine. On pourrait peut-être mieux voir ce que vous indiquez.

1075

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y avait une carte bathymétrique du golfe où on voyait les isocontours, non? On n'avait pas ça.

1080

On va la retrouver, elle sera disponible probablement, la carte bathymétrique du golfe.

1085

JEAN-ÉRIC TURCOTTE

PAR LE PRÉSIDENT:

1090

Alors je vais inviter monsieur Jean-Éric Turcotte.

Bonjour monsieur, alors à vous la parole pour vos questions.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

1095

Merci beaucoup monsieur le Président.

Peut-être d'entrée de jeu, je vais faire une petite mise, un petit retour sur l'élément de la sécurité énergétique. Je vais me permettre un petit aparté.

1100

Dans Le Soleil d'aujourd'hui, on faisait valoir, en termes justement indirectement de sécurité énergétique, que depuis 97, soit depuis l'annonce de l'année de la ratification du Protocole de Kyoto par Québec, le parc automobile québécois a augmenté de trois cent cinquante-cinq mille (355 000) véhicules et que, dans la même période de temps, à peu près la même période de temps, le financement du RTC, c'est-à-dire du réseau de transport en commun, à l'échelle québécoise, avait passé de trente-neuf pour cent (39 %) à sept pour cent

1105

(7 %) par le gouvernement. Donc c'est une information qui donne à réfléchir sur l'importance qu'on accorde à la sécurité énergétique des Québécois, notamment en matière de transport.

1110 Ceci dit, ça m'amène aussi à faire valoir qu'il faudrait pas oublier que le gouvernement actuellement, via Hydro-Québec, est le promoteur du projet; qu'Hydro-Québec est, par le fait même, aussi un actionnaire important de Gaz Métropolitain; puis qu'actuellement, dans ce même contexte-là, Gaz Métropolitain, pas Gaz Métropolitain mais Hydro-Québec tend à vouloir, même je dirais à l'encontre d'une volonté populaire évidente, d'imposer deux (2) projets de centrales thermiques qui sont justement associées au gaz naturel.

1115 Ceci dit, ça m'amène à poser la question: en termes d'enjeu réel, au niveau de la sécurité énergétique, quand on demande à Hydro-Québec d'établir les besoins du Québec, et là je me permettrai une analogie un petit peu audacieuse, est-ce qu'on demande normalement, nous, à nos concessionnaires d'établir nos besoins en matière de changement de véhicule et
1120 même, est-ce qu'on leur demande d'établir le modèle qu'on devrait choisir pour nos besoins?

Demander à Hydro-Québec actuellement, dans ce contexte-là, d'établir les besoins énergétiques des Québécois, alors qu'ils sont producteurs, qu'ils sont vendeurs d'énergie aussi, c'est questionnable.

1125 Et ce qui m'amène à me demander: ne devrait-on pas présumer, surtout du côté du Comité expert, de la sécurité énergétique, avant qu'il y ait justement au Québec, un vaste débat énergétique et qu'il y ait justement une enquête publique qui soit d'ores et déjà déposée, un projet d'enquête publique qui soit déposé, et que cette enquête-là, évidemment, soit
1130 développée par un groupe en position de neutralité réelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

1135 Alors je vais donner la parole au Comité, mais tout d'abord, il y a différentes informations qu'on avait déposées au cours du mandat, donc notamment par exemple, une résolution qui date de l'automne 2002, de l'Assemblée nationale, qui est une résolution unanime, qui mandatait le gouvernement, à l'époque, de procéder le plus rapidement possible à des ententes avec le fédéral, en vue d'explorer le potentiel pétrolier et gazier.

1140 Donc il y a quand même une dynamique qui s'est créée, là, et bon, on peut comprendre que, nous, notre mandat porte sur des aspects, des enjeux liés aux levés sismiques.

1145 Donc je comprends votre point de vue, vous désirez avoir un débat global sur les modes d'approvisionnement énergétique qui devraient être privilégiés mais il reste que, disons, que la perspective ici est un peu plus limitée, compte tenu du mandat que le Comité a reçu à l'époque et le mandat aussi que la Commission a reçu du ministre de l'Environnement, là, qui portait sur les enjeux liés aux levés sismiques.

Mais ceci étant dit, je vais laisser la parole au Comité...

1150

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

J'en suis conscient.

1155

PAR LE PRÉSIDENT:

...peut-être sur cet aspect-là, voir de quelle façon le Comité avait ça derrière la tête, là, la question des approvisionnements énergétiques du Québec, lorsqu'il a débuté son mandat.

1160

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Si vous voulez me permettre, juste pour remettre dans le contexte ma question, je veux évidemment pas faire un débat énergétique, mais on amené, dans le contexte de la sécurité énergétique des Québécois, la justification et ça, ça a été amené également par le Comité expert.

1165

Donc c'est dans ce contexte-là que je voulais proposer ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1170

Très bien. Alors c'est pour ça qu'on accepte la question.

Alors allez-y!

1175

PAR M. CAROL CANTIN:

Alors si on revient sur une réponse qu'on a déjà faite lors d'audiences précédentes, en fin de compte, les besoins énergétiques en hydrocarbures du Québec sont, pétroliers et gaziers, servent à l'ensemble des activités autant de l'industrie que pour dans le domaine du transport, dans le domaine commercial et résidentiel.

1180

Le pétrole et le gaz proviennent essentiellement de sources d'approvisionnement de l'extérieur du Québec et, dans la perspective justement que nous n'avons pas pour l'instant de production domestique d'hydrocarbures, le Comité, les experts se sont penchés, ont invoqué aussi, ont souligné, avec raison, la nécessité de regarder comment on pourrait sécuriser les approvisionnements énergétiques du Québec.

1185

C'est dans cet aspect-là qu'il faut voir l'approvisionnement, de ce qui est mentionné dans le rapport.

1190

PAR LE PRÉSIDENT:

1195 Monsieur Cantin, ce que vous apportez dans ça, c'est que la mémoire me fait défaut, mais jusqu'à maintenant, est-ce qu'il y a eu une politique énergétique qui a été adoptée par le gouvernement du Québec dans les dernières années? Est-ce qu'il y en a une qui est en vigueur actuellement?

PAR M. CAROL CANTIN:

1200 Il y en a une qui date de 1996 et puis, bien sûr, elle fera l'objet certainement d'une nouvelle mise à jour lors de la commission sur l'avenir énergétique du Québec. Donc je pense que le débat qu'on tente de faire aujourd'hui, c'est de précéder un petit peu celui qui se fera, là, à l'automne prochain. Et je ne suis pas en mesure, là, de répondre à des questions aussi larges et aussi fondamentales sur l'avenir du Québec.

1205 Cependant, pour répondre plus précisément à la question de monsieur ici, c'est effectivement, nous, nos besoins énergétiques en hydrocarbures sont dépendants des approvisionnements étrangers.

1210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et il y a une politique énergétique qui est en vigueur actuellement, qui est sujette à révision, autrement dit, en tout cas, un début de révision à l'automne.

1215 **PAR M. CAROL CANTIN:**

1220 Tout à fait. Qui, logiquement, devrait nous mener, là je présume encore sur les intentions du gouvernement, mais je présume qu'une telle commission devrait aboutir sur des orientations assez précises en matière de développement énergétique pour l'avenir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

1225 **PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Oui, une seconde question.

1230 Dans l'optique où on a fait donc maintes fois mention des manques à gagner en termes de connaissances sur la préservation d'espèces et la préservation d'habitats dans le contexte du Saint-Laurent, j'aimerais savoir si c'est possible d'évaluer quel est le niveau actuel des connaissances et quel devrait être le financement requis et même le temps requis pour combler ce niveau de connaissances là, dans l'optique évidemment d'obtenir des connaissances

1235 optimales, dans le contexte évidemment, quand on parle de développement durable ou de gestion intégrée, là, réelle.

Donc quels pourraient être donc, dans cette optique-là, l'atteinte de connaissances optimales, le financement requis et également le temps requis, en termes d'années?

1240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Par contre, là, votre question porte donc sur le golfe Saint-Laurent.

1245 **PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Oui, sur le golfe et l'estuaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1250 Mais temps requis dans le sens, pour acquérir, c'est parce que j'imagine que les gens peuvent dire, dans cinquante (50) ans, on va encore en apprendre sur le Saint-Laurent, donc de quelle façon on pourrait être tenté de circonscrire la question.

1255 Vous la rattachez exclusivement aux levés sismiques par exemple, donc si j'ai bien compris votre question?

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

1260 Oui. Bien écoutez, moi c'est, je pose la question dans l'optique où évidemment c'est pas à moi à déterminer les besoins.

PAR LE PRÉSIDENT:

Effectivement.

1265 **PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1270 Je pense que la personne ou les gens qui sont à même de l'évaluer, ils doivent avoir une idée déjà à peu près globale de l'état d'avancement des travaux. On parle de carence, mais sans être capable vraiment d'établir quel est le niveau de carence. On parle, dans l'optique des levés sismiques, de faire des études préliminaires, d'intégrer des éléments de recherche à l'intérieur même des levés sismiques, à titre commercial.

1275 Donc ce qui m'intéresserait, moi de voir, c'est si effectivement, si ces simples notions-là qu'on semble proposer, est-ce qu'elles peuvent réellement combler un manque à gagner qui semble être beaucoup plus important?

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Alors je vais diriger la question du côté du Comité.

1280

Dans les propositions du Comité, qu'est-ce qu'on peut faire ressortir par exemple, en rapport avec, est-ce que la position du Comité se résume, si on essaie de faire une synthèse de ça, c'était, nous pouvons procéder dès cette année, par exemple, dès maintenant, à des levés sismiques, mais il faut avant tout procéder également à l'acquisition de connaissances simultanément.

1285

C'était quoi la position centrale qui se dégage de l'avis du Comité. Est-ce que c'était dire, on attend deux (2) ans ou on peut procéder immédiatement? Monsieur Joly!

1290

PAR M. ROBERT JOLY:

L'approche que préconise le Comité devant l'absence ou en tout cas devant le manque de connaissances dans certains secteurs pour faire l'évaluation des impacts suffisamment totale, le Comité a proposé une approche assez large et générale qui comprend plusieurs éléments.

1295

Le Comité n'a ni recommandé d'aller de l'avant avec les sismiques, ou n'a pas recommandé non plus de ne pas en faire. Il dit au ministre de l'Environnement et au ministre des Ressources naturelles aussi, puisque le rapport était commandé par les deux (2), qu'il y a des possibilités de le faire. Il dit pas qu'ils doivent être faits, il dit qu'il y a des possibilités de le faire, de faire des levés sismiques en tenant compte d'un certain nombre de préoccupations.

1300

Dans celles-là, celle je pense qui est la plus significative, c'est celle qui indique qu'on doit adopter une approche de précaution vis-à-vis ces projets-là. Et l'approche de précaution signifie que dans un contexte où les connaissances ne sont pas suffisamment développées pour porter des jugements absolument certains, lorsqu'il y a une incertitude et un risque, bien, il faut aussi faire, il faut tenir compte des avis des experts et aussi des avis de la population.

1305

C'est l'approche des experts. Ils ne proposent pas des mesures concrètes, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas dit au ministre de l'Environnement de les assujettir d'emblée à une procédure d'évaluation environnementale.

1310

Mais dans un cadre d'approche de précaution, ce qu'on dit, c'est quand il y a incertitude, les avis d'experts sont une bonne façon de combler le manque de connaissances, dans la mesure où les experts se sentent suffisamment à l'aise pour porter un jugement, et il faut aussi aller voir dans quelle mesure la population est prête à prendre un risque quand il s'agit de ressources qui appartiennent à tous.

1315

1320 Et je pense qu'on a eu l'illustration un peu tantôt dans la démonstration qu'on a faite, ou dans l'explication qu'on a faite sur les habitats critiques, où on voit qu'avec des avis d'experts, même si toutes les connaissances ne sont pas sur la table, les experts en arrivent à dire qu'il y a des zones, par exemple, qui devraient être soustraites des levés sismiques, puis dans d'autres où il est possible d'en réaliser, dans la mesure où on met des mesures d'atténuation suffisantes.

1325 Et il est clair que, dans ce cas-là, tout le monde aurait certainement souhaité avoir plus d'informations et plus de connaissances. Je pense que si je me plaçais à la place, si je me place à la chaise des experts, je pense qu'un expert a jamais assez d'informations et va toujours en demander plus. C'est tout à fait normal.

1330 Mais dans un cadre où on fait l'évaluation d'un projet, et lorsque l'information n'est pas suffisamment développée, alors on va voir dans quelle mesure les experts sont à l'aise avec l'information pour porter quand même un jugement compte tenu de l'expérience, de leur expérience, des modèles qu'ils connaissent, et des risques qui sont en cause.

1335 Donc c'est sûr qu'on pourrait, disons, chercher à combler, s'il y a une certaine distance entre l'information existante et l'information souhaitée, on pourrait souhaiter de la combler, ça c'est certain. Mais pour faire l'évaluation d'un projet, il est pas toujours nécessaire d'aller chercher cette information-là. On peut se servir des jugements d'experts, encore là dans la mesure où les experts se sentent à l'aise pour réduire le risque jusqu'à un niveau qui soit acceptable.

PAR LE PRÉSIDENT:

1345 Par contre, si j'interprète correctement ce que j'ai vu sur la carte tout à l'heure, on avait, si je cumule tout ça, on avait GSI qui retirait ses lignes dans l'estuaire, on avait Pêches et Océans qui retirait pratiquement les lignes presque aux Îles-de-la-Madeleine, après ça, on avait un autre secteur où on retirait, le chenal laurentien. Lorsqu'on regardait ce qu'il restait de la série de lignes de GSI, c'est peut-être vingt pour cent (20 %) du projet original.

1350 Donc ça laissait, ça voulait dire que, si on comprend bien ce qu'ils voudraient nous dire, c'est que l'incertitude du moment faisait que quatre-vingts pour cent (80 %) du projet de GSI n'était pas réalisable, compte tenu des incertitudes qu'il y avait à gauche et à droite. On se retrouvait avec des petits secteurs, disons, à l'ouest des Îles-de-la-Madeleine ou au nord, en s'en allant vers le détroit de Belle-Isle. Si j'ai compris, il restait plus grand place.

1355 Est-ce que j'interprète correctement ou je me trompe?

PAR M. ROBERT JOLY:

1360

Bien, je fais le même constat que vous, là. On regarde les observations, puis les avis qui ont été donnés par les experts sur le projet, et c'est ce qu'ils disent aussi.

1365

Ils disent aussi que dans la mesure, bien, ils disent aussi qu'en améliorant la connaissance, puis avec des mesures d'atténuation suffisantes, on pourrait peut-être aussi étendre cette zone-là. Mais dans l'état des connaissances, le résultat c'est celui-là. Le résultat qu'on peut observer, c'est que, compte tenu des observations puis de l'expérience, bien, c'est ce que ça donne comme résultat.

1370

Je voudrais juste aussi, quand même, pousser l'examen juste un petit peu plus loin dans ce cas-là, puisqu'on le regarde sur la base, là, de l'examen du projet de GSI qui était fait dans le cadre du processus fédéral, bien, le projet avait été référé à une commission. Alors on peut pas non plus présumer du résultat de la commission. On peut pas savoir non plus jusqu'où la commission, elle, à force de questionnements et d'analyses supplémentaires, en

1375

serait pas arrivée à un avis différent de celui du MPO.

1380

C'est le propre, je pense, je vais laisser mon collègue fédéral peut-être le confirmer, mais je pense que c'est un peu le propre du processus fédéral aussi, lorsqu'il y a une commission qui est mandatée, bien, elle révise le projet. C'est sûr qu'elle s'appuie sur les avis des experts fédéraux, ça c'est très clair, mais elle pourrait arriver avec une conclusion qui soit différente.

PAR LE PRÉSIDENT:

1385

Sauf que si on reprend, parce qu'on reste dans le cadre du projet de GSI, ce qu'on sait par exemple, entre autres, donc prenons la zone du secteur de Gaspé, monsieur Gilbert me corrigera, mais de mémoire, par exemple, Pêches et Océans parlait de ne pas partir de lignes de canons à air, autrement dit, la nuit. C'est-à-dire que "no ramp up at night" qu'on voit souvent dans la littérature, donc ça voulait dire que GSI finissait sa ligne, il la reprenait pas tant qu'il

1390

faisait pas clair. Donc GSI n'a pas répondu, dans ce que j'ai lu, n'a pas dit: OK, je vais faire ça.

1395

Il y a un autre cas aussi, c'est que Pêches et Océans semblait demander un couloir, je crois, qui était d'un kilomètre (1 km)? Si je me souviens bien, entre autres, pour une autre mesure. Donc je pense que GSI n'avait pas dit oui formellement, oui je vais mettre, par exemple, un couloir d'un kilomètre (1 km) au lieu de cinq cents mètres (500 m).

1400

Il pouvait y avoir aussi des questions d'observateurs expérimentés, le nombre d'observateurs expérimentés, je crois aussi.

Donc il y avait une série de mesures comme ça qui faisaient aussi que, j'en comprends que Pêches et Océans disait, compte tenu de l'absence d'engagements, d'incertitudes

1405 majeures sur ces points-là. Mais on dit toujours, bien là, dans l'optique où on n'a pas de projet précis. Mais veux veux pas, ça veut dire que même si on n'a pas de projet précis, qu'à un moment donné, le promoteur doit savoir à quoi s'en tenir, peu importe si c'est un projet précis ou pas.

1410 Ça veut dire, si j'en comprends bien, projet précis ou pas, ce qu'on comprend, c'est que par exemple, si on se retrouve au large de Gaspé, est-ce que la procédure à retenir d'office, avant qu'un promoteur commence un projet dans ce secteur-là, c'est-à-dire maintenant c'est pas de démarrage la nuit, un kilomètre (1 km), quatre (4) ou six (6) observateurs expérimentés. Si tu ne t'engages pas en partant à faire ça, ne nous présente même pas un projet.

C'est quoi au juste, comment on doit apprécier toute cette question-là?

1415 Parce qu'on est toujours un peu dans le flou, il y a pas de projet précis, mais par contre, quelque part, on en avait un projet précis, il y a des conditions qui n'ont pas changé malgré le retrait du projet de GSI.

PAR M. ROBERT JOLY:

1420 Je sais pas quelles auraient été les conséquences sur le reste du projet de l'application de toutes les mesures, mais ce qui est clair, c'est que ce que dit le Comité d'experts, c'est qu'il annonce que certains types de mesures d'atténuation devraient être mis en place lorsqu'on réalise des levés sismiques. Nous savons, je pense que ça envoie un signal assez précis aux promoteurs de ces projets-là.

1430 La conséquence que ça pourra avoir sur l'élaboration d'un projet réel, au niveau des lignes, de leur distance, de leur localisation, c'est pas facile à le déterminer. Mais je veux dire, les recommandations du Comité, c'était bel et bien de dire, bien, en appliquant ces mesures, on minimise les impacts et on s'assure en tout cas que les ressources ne sont pas affectées.

1435 Ça signifie aussi que le promoteur doit les intégrer dans la planification de son projet, c'est à lui à proposer un projet qui tient compte de ces projets-là. Autrement il s'expose à se faire dire par des experts, qu'il y a des parties du projet qui sont pas acceptables.

PAR LE PRÉSIDENT:

1440 Par contre, tout à l'heure nous allons pouvoir parler avec monsieur Simpkin. Peut-être qu'il va, une question que je me pose, une perception actuellement par exemple, au sujet des couloirs de travail, là, deux cent cinquante mètres fois deux (250 m X 2), monsieur Simpkin pourra infirmer ou confirmer ma perception tout à l'heure, mais mon impression, avec la proposition du couloir telle que présentée par le Comité, c'est une proposition qui est inférieure, par exemple, à la position de Pêches et Océans Canada, ne serait-ce que, par exemple, Pêches et Océans semble utiliser la référence sonore en RMS, le "root mean square", alors que

1445 le Comité, lui, semble proposer à ce moment-là une analyse spectrale donc basée, à ce moment-là, pour les couloirs, sur le cinquante hertz (50 Hz).

Donc là, on se retrouve avec des différences potentielles de trente (30 dB), disons, mettons, de vingt-cinq (25 dB) à trente-cinq décibels (35 dB) entre les deux (2) interprétations.
1450 Si on veut se ramener après ça au seuil de cent quatre-vingts (180) dB, ou même au seuil de cent soixante (160) dB, on peut facilement avoir, à ce moment-là, des différences de deux (2) ou trois (3) contre un (1), dans les largeurs des couloirs à respecter.

Donc on voit quand même que les propositions ici, il va falloir, à un moment donné, les
1455 concilier avec les pratiques en vigueur chez Pêches et Océans.

Mais en tout cas, on va pouvoir avoir l'occasion tout à l'heure de discuter avec monsieur Simpkin, à savoir, bon, pourquoi, dans ce cas-ci, on propose des spectres de fréquences, tandis que pourquoi Pêches et Océans propose le RMS comme mesure de base pour établir les
1460 couloirs.

Alors monsieur Turcotte.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

1465 Oui. Une autre question en fait qui devrait d'ailleurs probablement aller au niveau de Parcs Canada. On a parlé tantôt, on a démontré sur une carte, justement, au niveau des habitats exclus, qu'il y a de nombreuses zones d'exclusion actuellement, par rapport au projet initial de GSI.

1470 Est-ce que, justement dans le contexte où une zone marine de conservation est envisageable, puis qui risque justement d'être ciblée autour des Îles-de-la-Madeleine, le secteur qui était jusqu'à maintenant à peu près dénué d'exclusion, est-ce qu'il serait pas pertinent de faire le couplage entre ce projet-là et les éventuels impacts de la mise en place de ce projet-là
1475 sur les lignes encore maintenues dans le contexte de l'exclusion.

Je sais pas si je me fais bien comprendre, là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1480 Oui, vous parlez toujours du projet de GSI...

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

1485 Le projet de GSI...

PAR LE PRÉSIDENT:

... et du projet d'aire marine.

1490

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

... versus le projet de parc qui prévoit des zones de protection intégrale et donc, qui pourrait avoir un impact directement sur certains établissements de lignes. Et qu'est-ce qu'il en résulterait en bout de ligne.

1495

PAR LE PRÉSIDENT:

Effectivement bon, pour l'instant, on sait, bon, le projet de GSI n'est plus actif, mais s'il revenait, bien, j'imagine que les questions se poseraient de façon directe, à savoir quelles modalités, parce que ce qu'on ne sait pas à l'heure actuelle, c'est un aire de protection marine, ça implique quoi! Est-ce que ça va interdire, par exemple, la pêche également pour les Madelinots. Donc est-ce qu'il y aura plus de pêche au homard, par exemple, dans le secteur, je le sais pas. Qu'est-ce que ça implique exactement.

1500

1505

C'est pour ça qu'on va essayer d'aller chercher l'information, à savoir pourquoi on fait une zone d'aire marine, par rapport donc, si on en fait une, c'est parce qu'on veut la protéger de quelque chose, et de quoi au juste on veut la protéger. On va essayer d'aller chercher l'information du côté de Parcs Canada c'est-à-dire qu'on verra plus clair, tous et chacun, savoir les tenants et aboutissants, là, des objectifs visés dans les aires de protection marine.

1510

Et à la suite de ça, bien, j'imagine que des choses vont se dégager et des recommandations vont se faire.

1515

Déjà on a pu avoir un peu d'information concernant par exemple la ZPM, par exemple, qui est en projet de règlement concernant le "gully", le goulet, là, au large de Nouvelle-Écosse. Bien, on a pu voir un peu quelles étaient les modalités, ce n'est pas nécessairement de l'exclusion, mais il y a beaucoup de restrictions qui sont posées. On s'aperçoit, bon, que cette zone-là est beaucoup plus protégée ou beaucoup plus de conditions, ou beaucoup plus d'études avant de procéder, donc beaucoup plus d'acquisitions de connaissances avant d'avoir ou non une autorisation de procéder.

1520

Alors je sais pas, pour l'instant, qu'est-ce que ça implique, et comme on nous a dit par exemple, pour l'aire marine, ça relevait de Parcs Canada, ça fait qu'on va essayer d'aller chercher de l'information. Dès qu'on l'aura, on va la déposer, la rendre disponible. Parce que nous aussi, ça nous intéresse, pour savoir c'est quoi les tenants et aboutissants de tout ce projet-là.

1525

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

1530

Merci,

Une dernière question peut-être.

1535

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui allez-y.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

1540

Une question synthèse de mes interventions. Jusqu'ici, on a évoqué le principe de précaution. Dans un contexte où, actuellement, on constate qu'il y a un niveau manquant ou important au niveau des connaissances requises, dans le contexte où aussi on fait le constat qu'il y a des vides juridiques importants en matière d'exploration gazière, notamment au Québec, dans le contexte qu'il devrait y avoir une harmonisation entre justement les juridictions, mais aussi les moyens d'intervention provinciale-fédérale, et peut-être la mise en place d'ententes entre ces deux (2) paliers gouvernementaux là.

1545

Dans l'optique aussi où il faudrait établir clairement les besoins énergétiques des Québécois dans un vaste débat énergétique et dans l'optique, finalement, où on devrait déterminer les statuts particuliers de protection des différentes zones ciblées, et même les implications en termes justement de statut mais aussi en termes d'application, de limites d'activités à l'intérieur de ces zones-là.

1550

Dans tout ce contexte-là, le principe de précaution ne pouvait pas amener, n'aurait pas pu amener le Comité expert, tout simplement, à envisager comme une des recommandations, de poursuivre ou de rétablir un moratoire sur plusieurs années afin qu'on fasse la lumière dans ce contexte-là.

1555

PAR LE PRÉSIDENT:

1560

Alors du côté du Comité. La question d'un moratoire.

Le Comité, lorsqu'il a fait le tour de la question n'est manifestement pas arrivé à un moratoire, vu qu'on retrouve pas cette proposition-là à l'intérieur. Mais quel a été le cheminement, à ce moment-là, du Comité, parce qu'on vient un petit peu à tenter de voir quelle était la proposition globale du Comité.

1565

Tantôt on faisait allusion, est-ce que je me trompais en disant, bien, le Comité pense qu'on peut faire des levés sismiques. Mais si dans l'optique des connaissances actuelles et de la pratique actuelle, nonobstant le fait qu'on n'ait pas de projet précis, mais on est quand même

1570

1575 obligé de se ramener encore à GSI, qui voulait par exemple faire des levés vingt-quatre (24) heures par jour, et repartir la nuit, ou proposer un couloir de cinq cents mètres (500 m), ce qui fait qu'on aboutissait à peu près, il restait environ peut-être dix (10 %) ou quinze pour cent (15 %) de la superficie du golfe qui pouvait être explorée, en tout cas dans la partie québécoise., qu'est-ce qu'on fait?

1580 Le Comité a-t-il tenu tous ces aspects-là en compte, pour dire, bien, dans l'état actuel des projets, on est mieux de faire un moratoire s'il reste, pour l'instant, juste dix (10 %) à quinze pour cent (15 %) du golfe qui est accessible, dans l'état actuel de la pratique.

Monsieur Joly.

PAR M. ROBERT JOLY:

1585 Le Comité, en considérant, disons, la situation qui prévalait dans le golfe, mais par rapport à ce qu'on voit aussi un peu autour, a bien sûr pris connaissance qu'il existe des moratoires dans d'autres régions, mais qu'il y en a pas au Canada, dans l'est, et que les levés sismiques sont réalisés de façon régulière et qu'il y en avait déjà eu également dans le passé, sans qu'on ait pu détecter des impacts directs.

1590 Donc à ce stade-ci, le Comité a simplement remis, en fin de compte, la décision au ministre, c'est certain, sans lui proposer une recommandation aussi drastique, si je pourrais dire, parce qu'il y a encore la possibilité d'intervenir et, de toute façon, il restait du temps pour réagir.

1600 Personne, à ce stade-ci, est en mesure de dire quelle décision le ministre va prendre. Mais il est clair que, du côté des experts, pour eux, en examinant toute la situation, ils voyaient qu'il y avait des possibilités, en mettant des mesures d'atténuation particulières, de conduire des levés sismiques, même si ça conduit à réduire la taille des projets, il y a des possibilités quand même d'en réaliser, compte tenu de ce qu'on a vu.

1605 Et c'est la raison pour laquelle ils ont fait ces recommandations-là, mais n'ont pas abordé la question du moratoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1610 Mais par exemple, est-ce que le Comité était d'avis qu'on pouvait en conduire, à partir du projet de GSI, par exemple, est-ce qu'en conclusion, on peut en conduire sur quinze pour cent (15 %) du golfe, ou on peut en conduire sur soixante-quinze pour cent (75 %) du golfe?

PAR M. ROBERT JOLY:

Le Comité n'est pas allé jusqu'à évaluer ce que ça pouvait représenter...

1615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À l'heure actuelle.

1620 **PAR M. ROBERT JOLY:**

... à l'heure actuelle, comme s'il y a des restrictions qui sont apportées au niveau de certaines zones, de certaines périodes, sur des mesures d'atténuation, il a pas essayé d'évaluer si ça représentait une superficie, disons X de l'ensemble du potentiel disons, de zones potentielles, dans le golfe.

1625

Il aborde en indiquant quelles sont les mesures qu'on devrait prendre pour atténuer les impacts, quelles sont les approches qu'on devrait prendre, si jamais il faut autoriser ces projets-là. Mais il y aura certainement des conséquences sur le projet, c'est certain.

1630

C'est comme dans n'importe quel processus d'évaluation environnementale, le promoteur rentre avec un projet, mais il sort généralement avec quelque chose d'autre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1635

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1640

J'aurais une question concernant l'avant-dernière page du rapport, dans les conclusions. Cette phrase-là dit:

1645

"Plusieurs de ces mesures – c'est à la page 166 de notre version à nous, le rapport dit - plusieurs de ces mesures d'atténuation ont été appliquées avec succès dans l'Est du Canada et ailleurs dans le monde."

1650

Et dans le rapport des experts, on se base beaucoup sur les travaux de GSI, dans les études, qui donc elles aussi sont reliées aux travaux de LGL, et j'imagine que le Comité d'experts avait accès aux informations des travaux, comme vous avez dit, dans l'Est du Canada.

1655

Mais en considérant encore une fois l'avis du MPO, est-ce que je peux en conclure que le Comité d'experts en est arrivé à la conclusion qu'on pouvait appliquer les connaissances acquises sur la côte est du Canada sans risque significatif au niveau du golfe du Saint-Laurent?

PAR M. ROBERT JOLY:

1660 La conclusion à l'effet que les mesures ont été appliquées avec succès vient du fait qu'il y a déjà eu, il y a une documentation sur ces mesures qui a été consultée par les experts et qui constate que dans les faits, on peut réaliser des levés sismiques sans dommage, en appliquant ces mesures d'atténuation, mais toujours en respectant l'ensemble de ces mesures, en prenant soin de respecter les zones puis les habitats critiques, en prenant soin d'appliquer le principe de précaution.

1665 Et dans un contexte comme celui-là, c'est ce que dit le Comité d'experts. C'est qu'en mettant en place toutes ces mesures, il y a possibilité d'en faire.

1670 Mais il ne donne pas, il ne dit pas, c'est pas un aval, là, il faut pas voir ça comme un aval à la réalisation de projets. Ce sont des guides ou des critères qu'on doit utiliser, s'il faut examiner un projet, qui devraient aussi déterminer la planification du projet, pas uniquement son examen par les instances qui font les évaluations environnementales.

1675 Mais c'est des recommandations qui sont faites aussi à ceux qui réalisent ces projets-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1680 Très bien. Mais juste, pour revenir de façon un petit peu plus pointu. Prenons la demande plus particulièrement de Pêches et Océans concernant, ce que j'en comprends, dans le secteur au large de Gaspé, de ne pas démarrer de ligne la nuit. Donc "no ramp up at night". Donc on ne démarre pas de nouvelles lignes sismiques la nuit.

1685 On retrouve pas la même recommandation, cette recommandation, on ne la retrouve pas, là, la proposition n'est pas à l'intérieur du rapport du Comité.

Est-ce que ça veut dire que le Comité, donc si je dis, elle est absente, l'interprétation que je dois faire c'est: le Comité trouve que cette proposition était exagérée de la part de Pêches et Océans? Ou c'est une proposition qui mérite d'être examinée?

1690 Comment on doit interpréter ça?

PAR M. CAROL CANTIN:

1695 De mémoire, monsieur le Président, on ne mentionne pas non plus, parce qu'il y a eu aussi un moratoire au Cap-Breton, où il y avait une zone de pêche assez importante. Le moratoire a été levé récemment, le 6 mars, une levée partielle du moratoire.

Et puis dans les principales conditions imposées, il y avait entre autres: ces levés doivent se faire à plus de dix mètres (10 m) des côtes; les levés doivent cesser lorsque les

1700 baleines se rapprochent à moins d'un kilomètre (1 km); les plans finaux des migrations doivent être faits de concert avec le CNOSOPB. Il n'y avait pas, de mémoire, en tout cas mes collègues du gouvernement fédéral pourraient vérifier là-dessus, il me semblait qu'il n'y avait pas, le CNOBP n'avait pas jugé, n'avait pas mis ce genre de mesure restrictive concernant les activités sismiques la nuit.

1705

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1710

De Pêches et Océans donc, le secteur de Cap-Breton par exemple, où il y a eu des levés sismiques cet hiver, est-ce que c'est un secteur qui est reconnu comme une aire de concentration de baleines?

PAR M. MICHEL GILBERT:

1715

Bon, monsieur le Président, je vais revenir un petit peu en arrière.

PAR LE PRÉSIDENT:

1720

Oui.

PAR M. MICHEL GILBERT:

1725

Premièrement Pêches et Océans, pendant que vous parliez, je regardais notre avis qu'on a formulé l'automne dernier, Pêches et Océans n'a pas recommandé le "no ramp up at night". Pêches et Océans, une des recommandations que Pêches et Océans a faite, c'est de limiter les levés sismiques aux périodes de jour. Parce que...

PAR LE PRÉSIDENT:

1730

Ça va plus loin encore.

PAR M. MICHEL GILBERT:

1735

...bien, oui, je crois que ça va plus loin. En fait Pêches et Océans, dans la première étude d'impact qui avait été soumise par le promoteur, essentiellement, les mesures qui visaient à atténuer les impacts sur les mammifères marins, en plus du démarrage progressif et des choses comme ça, essentiellement, ça tournait autour de la présence d'observateurs à bord des navires.

1740

Et de l'avis de Pêches et Océans, bien, surtout à la période de l'année où les relevés étaient proposés pour être conduits, c'est-à-dire d'avoir environ quelque chose comme huit (8) à

1745 neuf (9) heures de clarté, puis quinze (15) à seize (16) heures de noirceur, parce que c'était tard l'automne, alors Pêches et Océans était d'avis que la mesure était pas tout à fait efficace pour diminuer les impacts physiques sur les mammifères marins parce que pendant deux tiers ($\frac{2}{3}$) du temps, on pourrait carrément pas appliquer la mesure parce que les observateurs étaient pas en mesure de détecter les mammifères marins. Bon! Donc Pêches et Océans a recommandé de limiter aux périodes de jour.

1750 Par la suite, le promoteur est revenu avec d'autres mesures d'atténuation qui permettaient de contourner un peu, si on veut, le problème en utilisant des détecteurs acoustiques. Mais Pêches et Océans questionnait aussi l'efficacité des détecteurs acoustiques.

1755 Ces détecteurs acoustiques là, en fait, vont détecter les mammifères marins seulement quand les mammifères marins vocalisent. Puis on n'a pas d'indication comme quoi tous les mammifères marins vont vocaliser en même temps, au même moment, de sorte que les appareils peuvent ne pas être efficaces à détecter tous les mammifères marins. Et il y a des tests qui ont été effectués sur la côte atlantique avec ces appareils-là puis, effectivement, ils ne permettent pas de détecter tous les mammifères marins qui sont à bord des navires. Puis donc, 1760 Pêches et Océans questionnait également cette mesure-là.

Pêches et Océans, dans ses avis, a recommandé des mesures qui pouvaient permettre, dans une certaine mesure, de contourner aussi également le problème. Puis entre autres, Pêches et Océans, dans son avis du 15 octobre, on a recommandé de faire des inventaires 1765 aériens en marge des relevés sismiques.

Un, ces relevés aériens là permettent de détecter des mammifères marins sur des beaucoup plus grandes distances que ce que les observateurs peuvent faire à bord des navires, en tenant compte des conditions météorologiques, etc. 1770

Puis deuxièmement, les inventaires aériens en parallèle, bien, ils permettent de recueillir de l'information aussi sur la distribution des mammifères marins dans la zone visée par les relevés durant la période.

1775 Donc il y avait un double avantage à effectuer ces relevés-là. Ce sont des relevés qui effectivement sont coûteux mais qui peuvent être réalisables pendant une certaine période de temps.

J'aimerais également revenir aussi sur la question de toutes les mesures proposées par Pêches et Océans qui ramenaient à dire par exemple que, peut-être juste quinze (15 %) à vingt 1780 pour cent (20 %) des relevés pouvaient être effectués à la période de l'année qui était proposée par le promoteur.

En fait, il y a un aspect important qu'il faut considérer dans l'évitement des zones, c'est, 1785 on parlait surtout dans les discussions ici, depuis le début de l'après-midi, on parlait surtout de

l'aspect spatial de ces zones-là. Mais il y a un aspect temporel important qui est à considérer également là-dedans, et qui peut faire, je dirais pas toute la différence au monde, mais qui peut carrément changer la donne, si on veut.

1790 Les projets qui ont été proposés par GSI, dès le départ, GSI, l'intention était d'effectuer les projets à l'automne, tard à l'automne, avec la justification que c'est la période de moins grande abondance des mammifères marins dans le golfe. Ce qui est pas faux.

1795 Maintenant, habituellement, quand on fait des études d'impact pour des projets souvent, la période durant laquelle vont être réalisées les activités constitue en elle-même une mesure d'atténuation. Et souvent, ce qui est exigé des promoteurs, dans une évaluation environnementale adéquate, c'est de faire une revue de la distribution des organismes puis de leur biologie durant toute l'année, et sur la base de cette information-là, de choisir la meilleure période de l'année qui va permettre de minimiser les impacts.

1800 C'est pas l'approche qui a été utilisée par GSI. GSI est arrivé avec son projet, c'est novembre, décembre. Donc Pêches et Océans n'a pu formuler ses avis que pour cette période-là. Et, évidemment, durant cette période-là, il y a une migration importante des mammifères marins dans le chenal laurentien; il y a la reproduction du sébaste dans la partie aval du chenal laurentien près de Terre-Neuve; puis il y a également des mammifères marins qui sont encore présents autour de la péninsule de Gaspé, il y en a encore qui sont dans l'estuaire, dans le nord-ouest du golfe, etc.

1810 Maintenant, il est pas exclu, par exemple, que pour la question du chenal laurentien, en dehors des périodes de migration, que les projets puissent se réaliser, par exemple, en plein milieu de l'été ou si, par miracle, l'industrie réussit à développer une technologie qui leur permette de réaliser des projets d'exploration sismique dans les glaces par exemple. Je suis très hypothétique, mais c'est une possibilité à quelque part.

1815 Donc, si le promoteur arrive avec une évaluation adéquate qui dit, bon bien, pour ce secteur-là, étant donné qu'il y a des risques à l'automne, là on propose de les réaliser par exemple en plein milieu de l'été, donc à ce moment-là, il y a une évaluation beaucoup plus globale, puis beaucoup plus complète des projets, puis du meilleur timing pour réaliser différentes parties du projet qui peuvent être effectuées.

1820 Ça a pas été fait dans le cas des projets de GSI, puis c'est peut-être probablement un peu pour cette raison-là qu'on en arrive à proposer des mesures qui font appel à des principes de précaution.

1825 Puis là je reviens au commentaire de monsieur Turcotte qui demandait, pendant combien de temps on devrait faire de la recherche dans le golfe afin d'avoir suffisamment d'information qui nous permette de mieux circonscrire l'activité sismique dans le golfe.

Effectivement, la réponse facile est de dire qu'on pourrait en faire encore pendant vingt-cinq (25) ans, puis on n'aura pas toutes les réponses.

1830

Mais c'est sûr que Pêches et Océans identifie un certain nombre d'activités qui peuvent être réalisées, de recherche, qui permettent d'augmenter la base des connaissances de façon à mieux gérer cette activité-là. Et pas nécessairement l'interdire, la gérer.

1835

Mais dans le contexte où on n'a pas cette information-là, à l'heure actuelle, puis on nous soumet des projets tels ceux qui ont été proposés en 2002-2003, bien, en l'absence d'information scientifique, puis en raison des incertitudes qui sont liées à ces absences d'information là, et des études qui sont citées pour d'autres régions dans le monde, où il y a effectivement des risques qui sont rapportés dans la littérature scientifique, Pêches et Océans a pris une approche de précaution.

1840

Et cette approche de précaution là dictait, bien, dans les mesures, dans les conditions où GSI propose son projet, si on veut vraiment limiter les impacts sur les espèces en péril, notamment le rorqual bleu par exemple, puis le béluga, bien, c'est carrément d'éviter les habitats critiques de ces espèces-là.

1845

Maintenant, si Pêches et Océans a l'opportunité de faire de la recherche pendant dix (10) ans pour mieux circonscrire la biologie puis l'écologie des différentes espèces, puis d'avoir une période de temps pour effectuer une cartographie scientifiquement rigoureuse des habitats critiques, il est possible qu'en bout de ligne, on arrive avec des résultats qui vont nous permettre de mieux circonscrire les zones dans lesquelles les projets pourront être réalisés puis, peut-être qu'en bout de ligne, un projet de relevés sismiques va pouvoir se faire par exemple, dans le chenal laurentien, à l'automne, à un moment où les informations du scientifique nous disent que les mammifères marins ne migrent pas encore, par exemple.

1850

1855

Mais cette information-là, on l'a pas en main, et le cas, le fait qu'on ait des espèces en péril qui soient en cause nous dicte d'avoir une approche de précaution qui est assez stricte, mais qui est valable dans le contexte des espèces en péril qui sont sur place.

1860

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1865

Et pour terminer, sur le cas du Cap-Breton par exemple, est-ce que c'était une aire de concentration? Pourquoi à ce moment-là il y a pas eu les mêmes restrictions que vous avez posées?

PAR M. MICHEL GILBERT:

1870 Le projet du Cap-Breton s'est effectué effectivement dans une zone où il y a des espèces, il y a des mammifères marins qui sont présents, puis je pense entre autres au globicéphale noir qui est présent en été au large du nord-ouest du Cap-Breton.

1875 Cette espèce-là, vraisemblablement, selon nos experts, quitte le golfe assez tôt. Eux autres, ils restent pas dans le golfe, puis ils quittent le golfe assez tôt de sorte que l'enjeu ne se posait pas tard en automne, où le promoteur proposait d'effectuer son projet au Cap-Breton.

1880 Néanmoins, par mesure de précaution, Pêches et Océans et les comités scientifiques qui ont fait des recommandations à l'Office Canada-Nouvelle-Écosse, ont recommandé de cesser les activités sismiques lorsqu'il y avait des mammifères marins qui étaient observés à moins d'un kilomètre (1 km). Même si on sait pertinemment, puis je l'ai répété lors des audiences publiques, dans le cas des projets de GSI, ça a toujours été le cinq cents mètres (500 m) qui était proposé par le promoteur, puis ils ont jamais bougé là-dessus.

1885 Puis pourtant, dans le nord-ouest du golfe, les enjeux pour les mammifères marins étaient beaucoup plus importants à cette époque-là de l'année qu'ils ne l'étaient pour le Cap-Breton.

PAR LE PRÉSIDENT:

1890 Très bien.

PAR M. MICHEL GILBERT:

1895 Puis c'était le même promoteur qui effectuait les deux (2) relevés.

PAR LE PRÉSIDENT:

1900 Donc, c'est ça, une adaptation des mesures d'atténuation en fonction des particularités du milieu. Très bien.

Alors ça va, monsieur Turcotte?

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

1905 Juste un dernier commentaire, une minute là-dessus, en fait, on parle d'inventaires aériens qui représenteraient probablement une des meilleures sources d'information potentielle dans le contexte justement toujours du principe de précaution.

1910 Ces inventaires-là, ça serait bien peut-être d'en avoir un aperçu en termes de coûts, on parle d'inventaires coûteux. Puis ne serait-ce pas, à ce moment-là, la responsabilité du promoteur d'assumer des coûts à cet effet-là? Et ces coûts-là ne devraient-ils pas être intégrés dans les coûts du projet tout simplement?

1915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Effectivement, sauf que souvent, dans des cas comme ça, fondamentalement, en faisant nos lectures et en regardant partout, on cherche c'est qui le promoteur.

1920 Par exemple, dans les Offices Canada-Terre-Neuve, en lisant comme il faut, on s'aperçoit qu'un des promoteurs, c'est le gouvernement fédéral par exemple, dans le cas des offices, parce qu'il donne par exemple des bonus à la vitesse à laquelle les gisements sont mis en valeur, des choses comme ça. Alors c'est toujours aussi la grosse question, qui est fondamentalement le promoteur.

1925 Mais ça enlève pas les responsabilités à personne, bien entendu, mais il y a des questions à se poser sur ce champ-là.

Oui, monsieur Gilbert.

1930

PAR M. MICHEL GILBERT:

Oui, bien pour répondre directement à la question de monsieur Turcotte, monsieur le Président, en fait, le calcul des coûts d'un relevé aérien en marge de relevés sismiques, sont pas très compliqués à faire. Ce qu'on a besoin c'est un avion. Puis deuxièmement, ce qu'on a besoin, c'est au minimum deux (2) personnes à bord pour faire de l'observation de mammifères marins.

1935

1940 Et on calcule les coûts d'un avion à l'heure, puis le salaire horaire de deux (2) personnes, deux (2) techniciens, deux (2) observateurs qui sont formés et aptes à faire le travail, pendant une période de, je sais pas moi, GSI proposait de faire le relevé pendant une période d'environ deux (2) à trois (3) semaines, en tenant compte des conditions météorologiques. Donc nolisier un avion pendant deux-trois (2-3) semaines, avec deux (2) personnes à bord pour faire les relevés sismiques, puis on va arriver avec un coût relativement précis d'une mesure comme ça.

1945

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, effectivement, mais il reste qu'il faut savoir bien qui est le promoteur.

1950

Dans mon esprit à moi, par exemple, bon, on sait que celui qui faisait la promotion des levés sismiques, c'était, disons Hydro-Québec, dans la compréhension qu'on a eue, c'est qu'on

1955

avait des petits signes sur les levés sismiques, les levés sismiques ça commençait par HQ. Donc le promoteur, pour moi, des levés sismiques était Hydro-Québec, et le fournisseur de services était GSI.

1960

Bien entendu, GSI a pris sur lui de confectionner l'étude d'impact, etc. Donc sur les nuances à faire, lorsqu'on parle du promoteur, qui est le promoteur, c'était dans cette optique-là que je me prononçais, mais on voit que des fois le promoteur peut être différent d'une région du Canada à l'autre, bien entendu.

PAR M. MICHEL GILBERT:

1965

Mais selon le registre public, monsieur le Président, le promoteur des projets qui ont été proposés dans le nord-ouest du golfe, c'était GSI.

PAR LE PRÉSIDENT:

1970

Je sais. Mais on sait qui l'avait mandaté à ce moment-là.

1975

C'est un peu aussi, lorsqu'on se retrouve en faisant des études d'impact, vous avez une firme de consultants, elle rédige toute l'étude d'impact, la présence, c'est la firme de consultants souvent qui fait les discussions avec les ministères, mais c'est pas la firme de consultants qui est promoteur, disons.

1980

Ça fait que des fois, il y a des nuances comme ça à apporter. Mais je pense que c'est important aussi de savoir qui veut les levés sismiques dans ce cas-ci.

Pour le téléphone, nous allons faire une pause, et au retour de la pose, nous allons passer avec monsieur Simpkin, pour répondre à des questions. Dix (10) minutes de pause.

1985

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION

1990

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour monsieur Simpkin.

1995

PAR M. PETER SIMPKIN:

Bonjour.

2000

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour. Première question, est-ce que vous comprenez bien le français?

2005

PAR M. PETER SIMPKIN:

Un petit peu. Malheureusement.

2010

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce qu'on pourra peut-être faire, ça serait de poser des questions en français. La raison est la suivante, c'est que nous sommes liés, ici, à faire, à s'assurer que tout ce qui est dit est disponible en français. Donc il y a possibilité de parler bien entendu en anglais mais...

2015

PAR M. PETER SIMPKIN:

Ah oui, même je préfère en anglais s'il vous plaît.

2020

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Mais par contre, ce qu'on peut faire, vous pourriez peut-être répondre en anglais à des questions posées en français. Mais si vous ne comprenez pas la question posée en français, là, nous pourrions essayer de la traduire en anglais.

2025

PAR M. PETER SIMPKIN:

Okay, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

First, we may ask the question in french and then, if you wish it, we can translate it in english. Okay? We'll proceed in that way?

2030 **PAR M. PETER SIMPKIN:**

Okay. I understand, yes.

2035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Okay. So first, premièrement, alors je vous souhaite quand même la bienvenue ici, je vais poser la première question.

2040 C'est relativement au document que vous avez produit sur les conventions relativement au son. Notamment, vous faites une distinction entre les niveaux sonores, disons, RMS, le "root mean square" et la question des bandes spectrales, donc "the spectral analysis", dans le cas de l'exemple du canon à air de GSI, vous partez avec un niveau de deux cent quatorze (214) dB, donc "two hundred fourteen (214) dB's. Donc niveau par lequel, après ça, vous vérifiez, vous suggérez l'atténuation.

2045 Par contre, du côté de la littérature, notamment, et de Pêches et Océans, donc le ministère, le "DFO", utilise la convention du "root mean square". Alors est-ce que vous pouvez nous faire une distinction entre les deux (2).

2050 Alors comme je vous ai dit, vous pouvez donner l'explication en anglais, et nous tenterons de la synthétiser en français.

PAR M. PETER SIMPKIN:

2055 Okay, I think I understand what you're asking. The significance of root mean square, is that correct?

PAR LE PRÉSIDENT:

2060 Yes. In conjunction with the spectral analysis that you used to set what kind of a (...) you want to install between the airguns and by example, the sea mammals?

PAR M. PETER SIMPKIN:

2065 Okay. Initially, the industry tends to locate the pressure impulse and extract from the peak value. And this not really a fair indication of all much power or energy that is in the signal. So, the alternative message and (...) is more acceptable, I think, for a physiological aspect of sound at the distance is the root mean square. Because it's more indication of power in the signal rather than just a peak.

2070

For example, you can have a signal with a small amount of energy, but the same peak value in pressure and so the peak value is not a good indicator, it's not a good measure of the energy within a signal.

2075 Some sources are very short, so the amount of energy contained in that signal is less. And so the alternative is to use one of the others in fact (...) one measurement, and the other one is the sound exposure level which I've tried to indicate, is probably the best one for looking at long range propagation. Because it's a (...) best (...) measurements of all the noises that are made (...) long distances.

2080 (PARTIE ANGLAISE)

2085 And it's not that level that the spectrum energy level. And that's the peak of the spectrum and not the peak of the pressure, it's showing how much energy is contained over a wide band of frequencies.

PAR LE PRÉSIDENT:

2090 Je vous remercie.

Nous allons maintenant synthétiser la réponse en français. Je vais laisser mon collègue aller, je pourrai compléter au besoin.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2095 Bonjour monsieur Simpkin, ça va toujours bien?

PAR M. PETER SIMPKIN:

2100 Très bien.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2105 Alors monsieur Simpkin, ce qu'il a dit, c'est qu'il y avait effectivement différentes façons de mesurer les "pulses", soit à partir d'un diagramme de "pulses" en fonction du temps, ce qui nous donne soit une lecture de zéro à pic ou de pic à pic, mais que par contre, cette information-là pouvait être biaisée un peu, l'énergie effectivement est transmise dans le système, ce qui fait que souvent, les gens vont utiliser pour les effets sur les mammifères, l'expression, une lecture plutôt en RMS, c'est "root mean square", donc la racine carrée des moyennes des valeurs sous la courbe.

2110 Et qu'aussi, d'un autre côté, les utilisateurs des canons à air sont intéressés à l'intensité d'énergie qui est transmise, parce que c'est finalement ce qui se rend dans les sédiments au

2115 fond et qu'eux préfèrent exprimer cette unité-là qui couvre le spectre de fréquences par la méthode justement d'intensité ou de puissance en spectre de fréquences qui, dans ce cas-ci, est considérée comme étant à deux cent quatorze (214) dB, référence à un micropascal par hertz (1 $\mu\text{Pa}/\text{Hz}$) dans le cas de la source proposée par GSI.

2120 Est-ce que c'est correct Peter?

PAR M. PETER SIMPKIN:

Oui, je pense. C'est difficile pour moi de comprendre le français. Mais je pense, oui.

2125 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Okay Peter, j'aurais quelques questions, monsieur Simpkin, pardon. J'aurais quelques questions.

2130 La première question, my first question is referring to the table 7.1, le tableau 7.1. Est-ce que tu l'as sous les yeux? Do you have it?

PAR M. PETER SIMPKIN:

2135 Un instant!

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

In my copy, it's at page 140.

2140

PAR M. PETER SIMPKIN:

140, (...)

2145 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

C'est le tableau, I'll say it in english first. It's the table that gives the values pressure for physical dammages or behavior.

2150 **PAR M. PETER SIMPKIN:**

Okay.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2155

And you have it there on the table for fish and for wheels, not wheels, whales, sorry!

Est-ce que vous l'avez?

PAR M. PETER SIMPKIN:

2160

Non, non, non.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2165

While you're trying to find it - do you have it now?

PAR M. PETER SIMPKIN:

2170

No.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Okay, while you're trying to find it, maybe I can ask you the question and maybe...

2175

PAR M. PETER SIMPKIN:

Sure!

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2180

... maybe you don't need the table. In that table, there are some (...) values (...) For example, one physical dammages for fish, it says it could vary between one eighty (180 dB's) et two twenty (220) dB's for behavioral (...) or harrassment, sometimes they say it's one sixty (160 dB's) to one eighty (180) dB's.

2185

PAR M. PETER SIMPKIN:

Table 7, I've got table 7 now. Yes.

2190

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Okay?

PAR M. PETER SIMPKIN:

2195

Yes.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2200 So my question is: (...) value is given in dB's, what is the unit that is used? Is it in RMS, in zero to peak, peak to peak?

PAR M. PETER SIMPKIN:

2205 (PARTIE ANGLAISE)

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2210 This comes from a paper by (...) 1998.

PAR M. PETER SIMPKIN:

 Yes. And I have a (...) Somewhere!

2215 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

 And that table they say that they also show a value for the fish (...) for the boomer, not the boomer, the airgun, sorry, at two hundred and forty eight (248) dB's, refer to one micropascal (1 μ Pa) at one meter (1 m). So normally these are like a GSI type airgun?

2220

PAR M. PETER SIMPKIN:

 Yes. (...) as a big exploration.

2225 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

 So in that case, do you think that these are zero to peak values, or RMS values?

PAR M. PETER SIMPKIN:

2230

 Zero to peak, actually. I just look for that paper. (...)

PAR LE PRÉSIDENT:

2235 Mr. Simpkin?

PAR M. PETER SIMPKIN:

 Yes.

2240

PAR LE PRÉSIDENT:

Je crois, dans le tableau, il y a une note et les sources seraient exprimées, à ce moment-là, en SEL "sound exposure level".

2245

PAR M. PETER SIMPKIN:

Yes.

2250

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc, à ce moment-là, c'est sensiblement moindre que le "sound pressure level" par exemple, zero-peak or peak to peak.

2255

PAR M. PETER SIMPKIN:

(PARTIE ANGLAISE)

So it's the total signal of the measurement.

2260

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

But, the values reported in that table, let's assume that they are in RMS value.

2265

PAR M. PETER SIMPKIN:

Yes.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2270

Okay. So, my next question is that if you were to transform the GSI's airgun source which is expressed in intensity value into (...) what would it be?

PAR M. PETER SIMPKIN:

2275

(PARTIE ANGLAISE)

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2280

Yes, I agree, but that two fourteen (214 dB's) is not a zero to peak? The two fourteen (214 dB's) is an intensity.

PAR M. PETER SIMPKIN:

2285 Two fourteen (214 dB's) is a spectral amplitude.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2290 So if you want to go from a spectral amplitude when you look at McCally publication for example. They say if you are to go to a (...) increase about ten (10 dB's) to fifteen (15) dB's.

PAR M. PETER SIMPKIN:

2295 Yes.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

So it means that – Am I okay?

2300 **PAR M. PETER SIMPKIN:**

From the two fourteen (214 dB's)?

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2305 Yes, the two fourteen (214 dB's) is expressed in intensity, so it's a micropascal – it's two fourteen (214 dB's) refer to one micropascal-hertz(1 μ Pa/Hz)

PAR M. PETER SIMPKIN:

2310 Hertz. That a spectral amplitude

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2315 Yes.

PAR M. PETER SIMPKIN:

2320 That's a peak of the spectral amplitude of the spectrum?

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Yes. So, if you want to make it from what I have read, if you want to make it at the same level in RMS equivalent, it would go, I would say, I would put like fourteen (14) more dB's. I

2325 would increase that value to about two hundred and twenty (220 dB's) to two hundred and thirty (230 dB's). Would that be okay?

PAR M. PETER SIMPKIN:

2330 I think that would be in the order. Peak table 7 is very (...) actually, and this from (...) this paper. It's a very broad range that is given there.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2335 If it was zero to peak values, (...) then I would have to increase by thirty (30) dB's according to some other references to transfer from the intensity value or for a spectrum value to the zero to peak value.

PAR M. PETER SIMPKIN:

2340 I can't I think (...) particular source.

PAR M. PETER SIMPKIN:

2345 Okay, but in any case, what I'm saying is (...) to assume that the GSI's source would be in a RMS value equivalent to some (...) two hundred and twenty (220) dB's?

PAR M. PETER SIMPKIN:

2350 I'd say , I would say that the value is (...) two thirty (230 dB's) yes.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Yes, okay.

2355 So that's my second question. My third question is the...

PAR LE PRÉSIDENT:

2360 OK, pour bien comprendre en français, l'exercice ici était de déterminer quelle était la différence de correction, quelle correction devait être, doit être appliquée par exemple, entre les différentes unités de mesure.

2365 Bien que c'est, les différents niveaux qu'on peut obtenir se calculent par des formules mathématiques, on peut quand même faire des approximations assez standard, qui nous donnent une idée de la différence de niveaux en dB, entre différents types d'unités.

2370 Dans ce cas-ci, il était question de comparer la différence de décibels entre une mesure faite selon une pression sonore en RMS, donc le "root mean square", et tenter de comparer avec une unité de mesure faite à ce moment-là en tenant compte d'une analyse de fréquences; dans le cas du canon de GSI, on était à deux cent quatorze (214) dB centré sur une fréquence de cinquante hertz (50 Hz), c'est à ce niveau-là qu'on obtenait le maximum d'énergie sonore selon le spectre, à ce moment-là, de fréquences émises par le canon à air de GSI.

2375 Donc la première était d'établir, est-ce que le niveau de mesure RMS était un niveau acceptable, à ce moment-là, pour bien délimiter par exemple, dans le but de délimiter par exemple les dommages physiques et les comportements d'évitement soit des poissons, soit des mammifères marins.

2380 Bon, nous allons maintenant passer à la question suivante.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2385 OK. Je vais dire ma question en français pour commencer. La question donc ici c'est: dans les calculs d'atténuation, est-ce que la valeur de référence de départ qui a été utilisée est bien deux cent quatorze (214 dB).

So my question is for the attenuation analysis...

2390 **PAR M. PETER SIMPKIN:**

Yes!

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2395 ...Was the – you understood!

PAR M. PETER SIMPKIN:

2400 Yes. The attenuation (...) signal loss.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Yes.

2405 **PAR M. PETER SIMPKIN:**

Yes.

2410 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Did you start using two and fourteen (214 dB's) for the computations?

2415 **PAR M. PETER SIMPKIN:**

I think that the table (...) is...

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2420 Mr. Simpkin, it is not for the table

PAR M. PETER SIMPKIN:

Okay, okay sorry!

2425

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Let's forget the table now. Now we agree that we start with two hundred and thirty (230) dB's..

2430

PAR M. PETER SIMPKIN:

Yes.

2435 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

...okay, and the table indicates that there is a range from one sixty (170 dB's) to one eighty (180) dB's. When I try to backcalculate, how you end (...) with more than two hundred and fifty meters (250 m) for the harrassment fot the whale.

2440

PAR M. PETER SIMPKIN:

Okay, yes.

2445 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

You used one sixty (160) dB's as your target. If I do two hundred and fourteen (214) dB's, minus one sixty (160 dB's), I get a value of about fifty four (54) dB's which would give, which would be attenuated over about two hundred and fifty meters (250 m). Is that computation (...) to get to the...

2450

PAR M. PETER SIMPKIN:

(PARTIE ANGLAISE)

2455

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Peter! Peter, could you just tell me which are the two (2) numbers you used to come up to two hundred fifty meters (250 m)?

2460

PAR M. PETER SIMPKIN:

I need to look at the correct table.

2465

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Okay.

2470

What I'm – maybe my president has something to say, monsieur le Président, voulez-vous dire quelque chose?

PAR LE PRÉSIDENT:

2475

Maybe in the experts report that we have here, donc le rapport d'experts, nous retrouvons notamment, toujours à la page 140 du rapport d'experts, sous le tableau 7.1, table 7.1, nous avons, dans le paragraphe en bas, une proposition qui s'intitule comme suit, qui se lit comme suit:

2480

"La zone d'évitement probable des poissons et des mammifères marins est de deux cent cinquante mètres (250 m)."

2485

Ceci, à ce moment-là, calculé à partir de la source de deux cent quatorze (214) dB, des canons à air de GSI, dans lequel on retrouve, à ce moment-là, deux cent quatorze (214) dB provient d'une analyse spectrale faite par GSI, donc centré à cinquante hertz (50 Hz).

2490

Par contre si nous voulons reproduire le même cheminement, à partir d'une mesure par exemple de RMS, qui serait autour de, disons rajoutons trente (30 dB) à ça, autour de disons de deux cent trente (230 dB), deux cent quarante (240) dB, nous allons obtenir peut-être une différence, un couloir différent, qui serait supérieur, largement supérieur à deux cent cinquante mètres (250 m), à ce moment-là, si on veut appliquer le RMS à un niveau par exemple de cent quatre-vingts (180) dB.

Did you understand my question Mr. Simpkin?

2495 **PAR M. PETER SIMPKIN:**

I didn't understand all of it. It's a bit long.

2500 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

What my chairman president said, he indicated that if you use two hundred and thirty (230) dB's, rather than two forty (240 dB's), you'll get a larger distance or width for the corridor than two fifty (250 m).

2505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

I you use RMS values...

2510 **PAR M. PETER SIMPKIN:**

Yes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2515 ...to set you corridor, it will be broader if you use RMS than if you use the spectral, the peak of the spectrum. We don't have the same values to set any corridor to protect marine mammals or fish.

2520 **PAR M. PETER SIMPKIN:**

Huhum.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2525 What I'm saying to be is very simple here, Mr. Simpkin, what I did is that I used two fourteen (214 dB's) mentioned in the paragraph below...

PAR M. PETER SIMPKIN:

2530 Yes.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2535 ...I used the one fifty (150) dB's that is in the table, okay, and if I do that, I get a corridor width of two hundred fifty meters (250 m), which would be a way to do it with the numbers that you have, that are given here.

But if I use two hundred and fifty (250) dB's, and again using a circle attenuation...

2540 **PAR M. PETER SIMPKIN:**

Yes.

2545 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

...I get a value that is between one well fifteen hundred (1500 m) and two thousands meters (2000 m), rather two hundred and fifty (250 m). And if I applied the recommended factor of safety of two (2), than it will mean that we will go for about three (3 km) to four kilometers (4 km).

2550 **PAR M. PETER SIMPKIN:**

I would take (...) worst case, yes.

2555 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Okay. So what would do Peter, Mr. Simpkin, sorry! It is (...) so many cruises together. If we would send you the questions by in writhing.

2560 **PAR M. PETER SIMPKIN:**

Okay.

2565 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

So you will probably (...) our opinion. (...)

2570 **PAR M. PETER SIMPKIN:**

Okay. Sure, yes. (...)

2575 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Okay, you could have it on the Web site, but we will send you that information at the same time.

2580 **PAR M. PETER SIMPKIN:**

Okay, thank you. Yes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2585 Alors nous allons acheminer des questions par écrit sur le sujet que nous venons de discuter. Il peut y avoir des sous-questions, bien entendu, qu'on n'a pas discutées encore parce que c'est un petit peu difficile de voir.

2590 On va s'assurer que monsieur Simpkin ait accès au rapport pour pouvoir à ce moment-là avoir les références par exemple, nous on se référerait à la page 140 du rapport, mais ceux qui ont pris le rapport en version électronique, je crois qu'il y a un décalage entre les pages.

2595 Mais on se référerait à un tableau, qui est le tableau 7.1, et nous allons acheminer par écrit des questions au Comité, à l'attention de monsieur Simpkin, pour bien comprendre notamment l'utilisation qui est faite, dans le rapport, du deux cent quatorze (214) dB, qui correspond au maximum du spectre de puissance, du spectre de GSI, le spectre de fréquences de GSI, en termes de puissance qui est utilisé ici pour déterminer des couloirs de sécurité.

2600 La littérature, par contre, semble utiliser régulièrement des notions comme, qui sont plus relatives à ce qu'on appelle le "sound pressure level", donc une sorte d'intensité, donc le niveau de pression sonore, dans ce cas-ci en RMS, ce qui nous a été déjà confirmé en audience par Pêches et Océans, monsieur McQuinn nous a dit que Pêches et Océans utilisait le RMS.

2605 Par contre, on a des questions dans le style, bon, le RMS est utile pour quoi. Puis à ce moment-là, quel type de couloir de sécurité peut-on déterminer avec cette notion-là; du côté du maximum de spectre de puissance, à ce moment-là, quelle utilité ça peut avoir par exemple si on se réfère à l'éventail de vocalisations de certains mammifères.

2610 Donc on peut avoir des mammifères qui vont vocaliser mais au-delà par exemple de cinquante (50) dB, donc ils se retrouveraient dans un spectre de puissance inférieur. Dans d'autres cas, des mammifères marins pourraient vocaliser autour de cinquante (50) dB, ce qui pourrait, à ce moment-là, avoir un impact différent d'un mammifère à l'autre.

2615 Ça fait que nous allons acheminer des questions, à savoir quelles sont les conventions reconnues, selon l'avis de monsieur Simpkin, et ensuite de ça, de quelle utilisation exacte on peut faire, par exemple du RMS, et du spectre de puissance pour déterminer quel type de couloir, par exemple pour éviter par exemple des dommages physiques, carrément physiques, des dommages au système d'audition dans d'autres cas, et aussi, minimiser par exemple les comportements d'évitement ou de déviation de groupes de mammifères marins qui circuleraient par exemple, dans des couloirs de migration.

2620 Alors nous allons acheminer les questions de ce type-là à monsieur Simpkin, dans les prochains jours.

Did you understand my explanation Mr. Simpkin?

PAR M. PETER SIMPKIN:

2625

Not very well actually.

PAR LE PRÉSIDENT:

2630

Not very well?

PAR M. PETER SIMPKIN:

2635

No.

PAR LE PRÉSIDENT:

2640

That's okay, we will send you our questions, it will be written questions, so you will have time to refer to the expert report, and to find other references to provide a better explanation.

So, we thank you, nous vous remercions pour votre disponibilité et dans les prochains jours, in the next days, we will send you our questions.

PAR M. PETER SIMPKIN:

2645

Thank you.

PAR LE PRÉSIDENT:

2650

Okay?

Thank you, bye bye!

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2655

Avant d'appeler la prochaine personne sur le registre, on a reçu quelques questions Internet qui découlent de la discussion que nous avons eue un peu avant la pause.

2660

Donc la question s'adresserait, qui vient d'une personne de Gaspé, s'adresserait plus à monsieur Gilbert. Et je crois aussi que la question s'adresse à Environnement Canada, mais on pourrait la retourner peut-être légèrement pour pouvoir l'aborder.

2665

Dans l'analyse du projet GSI, Environnement Canada avait recommandé des inventaires d'oiseaux. Dans la réponse qu'on perçoit de GSI aux commentaires d'Environnement Canada, il semble qu'il y ait une affirmation à l'effet que GSI considère que les

inventaires ne sont pas, des inventaires d'oiseaux de ce genre, ne sont pas de sa responsabilité ou de la responsabilité d'un promoteur.

Est-ce que vous êtes au courant de ça? C'est ma première question.

2670

Et la deuxième serait: dans un tel cas, est-ce qu'on peut imaginer que de demander à un promoteur de mener des inventaires de mammifères marins, qui ne sont pas seulement des suivis, pourrait être acceptable à un promoteur?

2675

PAR M. MICHEL GILBERT:

Monsieur le Président, je vais répondre à la deuxième question en premier. Puis, par le fait même, ça va probablement répondre à la première question.

2680

En fait, quand Pêches et Océans a recommandé des inventaires aériens en marge des relevés sismiques, c'était pas des inventaires stricts, suivant des quadrillés, qui permettent une évaluation statistique de l'abondance des mammifères marins autour des relevés sismiques etc.

2685

Ce que Pêches et Océans a recommandé, c'est de faire des survols aériens de reconnaissance de mammifères marins le long des tracés du navire, de façon à ce que quand le navire effectuerait son tracé, qu'il y ait pas de mammifères marins à moins de X kilomètres pour éviter les dommages physiques et l'évitement, les comportements d'évitement.

2690

De sorte, par exemple, si avant de faire une ligne particulière, l'avion fait un survol aérien de quelques heures puis se rend compte que tout le long de la ligne, au moins plusieurs kilomètres de chaque côté de la ligne, puis tout le long de la ligne, il y a aucun mammifère marin qui a été observé, puis bien, à ce moment-là, est-ce que le navire pourrait procéder puis de sorte.

2695

Parce que les impacts. ça implique toujours qu'il faut qu'il y ait des mammifères marins à proximité. S'il y en a pas, à moins de X kilomètres, qui est une valeur jugée, qui est à déterminer, que Pêches et Océans n'a pas vraiment évaluée, mais qui pourrait être évaluée de façon sommaire en utilisant un principe de précaution dans le contexte des projets, s'il y a pas de mammifères marins le long de la ligne à X kilomètres du navire puis tout le long du tracé...

2700

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Donc c'est plus en termes de suivi un peu, comme les observations à bord des bateaux?

2705

PAR M. MICHEL GILBERT:

Oui, oui, oui. C'est pas des inventaires scientifiques, là, c'est pas – donc ça répond en même temps à la première question.

2710

Oui, GSI a tout à fait raison quand il dit que c'est pas de leur ressort de faire des inventaires d'oiseaux aquatiques ou de mammifères marins, en marge des relevés. C'est de l'information qui peut avoir un intérêt scientifique essentiellement pour Pêches et Océans.

2715

Ça peut donner, répondre à certaines questions, à savoir est-ce que les mammifères marins, par exemple, ont des comportements d'évitement, est-ce qu'ils font des plongées plus courtes. Puis il peut y avoir un certain nombre de réponses qui pourraient être profitables dans le contexte des effets de la sismique.

2720

Mais effectivement, c'est pas du ressort de GSI de faire des inventaires de mammifères marins pour déterminer l'abondance ou la distribution des mammifères marins autour du navire. Puis de toute façon, c'est pas ça le but.

2725

Le but c'est de faire des survols aériens de reconnaissance pour s'assurer qu'il y ait aucun mammifère marin qui pourrait être affecté par les ondes sonores qui proviendraient du navire.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2730

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2735

Par exemple, dans le cas des survols comme ça, ou des suivis pendant les activités, de quelle façon par exemple, bon, dans le cas qu'on sait que souvent des levés sismiques ailleurs, au large de la Nouvelle-Écosse ou au large de Terre-Neuve, est-ce que Pêches et Océans contacte régulièrement les compagnies comme GSI pour obtenir des rapports de suivi.

2740

Est-ce que Pêches et Océans est proactif pour essayer d'aller chercher des rapports de suivi de la part de ces compagnies-là?

PAR M. MICHEL GILBERT:

2745

Comme je le mentionnais précédemment, je ne crois pas que Pêches et Océans soit proactif pour exiger ou demander des rapports d'observation de tous les relevés sismiques qui se font sur la frange du plateau néo-écossais. Puis, je crois que c'est monsieur Locat qui avait fait la recommandation, puis j'avais bien pris ça en note que je dis, oui, ça pourrait être une possibilité que Pêches et Océans pouvait le demander.

2750 Maintenant dans le contexte des projets qui se passaient sur la frange du plateau néo-écossais, comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises, essentiellement il y a pas d'enjeux majeurs dans ces régions-là qui touchent les mammifères marins au point d'exiger des rapports d'observation ou au point d'exiger des survols de reconnaissance pour les mammifères marins.

2755 Les seules régions connues sur la côte de la frange du plateau néo-écossais, où il y a des concentrations importantes de mammifères marins, c'est le goulet. Puis le goulet fait déjà l'objet de mesures de protection strictes.

2760 Pour le reste des zones, les mammifères marins ne constituent pas un enjeu majeur. Certainement pas au même niveau que dans le golfe du Saint-Laurent, où on sait qu'il y a des mammifères marins qui, en principe, quand on pose la question aux experts de Pêches et Océans, ou au experts même du GREMM ou du groupe de Richard Seers, si on pose la questions, c'est où qu'il y a des mammifères marins dans le golfe, ils vont vous dire à prime abord, il y en a partout. Mais il y a des zones de concentration beaucoup plus importantes que d'autres.

2765 Donc dans ces zones-là ou au pourtour de ces zones-là, ou dans les voies de migration, Pêches et Océans était d'avis qu'il devait y avoir des mesures plus draconiennes que ce qui était appliqué de façon habituelle sur la frange du plateau néo-écossais pour tenir compte des particularités de l'écosystème du Saint-Laurent, en termes de zone importante pour les mammifères marins, particulièrement les grands cétacés.

2770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2775 Par exemple pour le chenal laurentien, c'est une structure qu'on voit clairement dans le golfe, mais on voit qu'elle se poursuit en Nouvelle-Écosse et au large de Terre-Neuve.

2780 Dernièrement bon, on sait qu'on a pu prendre connaissance dans les documents qu'il y a eu une évaluation environnementale stratégique qui a été faite dans cette région-là. Mais par exemple, est-ce qu'on va retrouver les mêmes types d'exigences dans le chenal laurentien, donc j'imagine que les mammifères marins doivent circuler dans le chenal laurentien et gagner le large ensuite de ça, j'imagine?

2785 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

2785 En fait, le chenal laurentien est vu comme une voie de migration importante parce que c'est le canal principal qui permet aux mammifères marins de sortir du golfe.

2790 Une fois qu'ils ont dépassé, qu'ils sont rendus au niveau du détroit de Cabot, entre le détroit de Cabot puis l'île du Cap-Breton, je pense qu'il y a très très peu d'informations, à savoir vers où vont les mammifères marins. Est-ce qu'ils s'en vont vers le nord, est-ce qu'ils s'en vont vers le sud, est-ce qu'ils s'en vont vers le large, il y a pas d'informations à ce sujet-là. Ça fait

que je peux pas répondre à la question dans le contexte du chenal laurentien quand on sort du golfe du Saint-Laurent.

2795 Mais certainement qu'à l'intérieur du golfe du Saint-Laurent, les mammifères marins, les grands cétacés qui quittent le golfe à l'automne ou qui pénètrent dans le golfe tôt au printemps utilisent habituellement le chenal laurentien comme une voie migratoire pour se rendre aux zones d'alimentation importantes.

2800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie. Ça va?

2805

PÉRIODE DE QUESTIONS
SÉBASTIEN CARON

PAR LE PRÉSIDENT:

2810

Je vais maintenant inviter monsieur Sébastien Caron.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

2815

Bonjour, Sébastien Caron, du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour. Alors je vous laisse la parole.

2820

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Oui, j'aurais trois (3) questions à adresser à la Commission.

2825

Premièrement, c'est une question plus d'ordre légal par rapport à la zone d'étude, là, de la Commission.

2830

Si je comprends bien, suite au rapport du BAPE, le ministre de l'Environnement et le Cabinet des ministres auront à prendre des décisions, dont certaines pourraient avoir comme objectif, tel que mentionné par le Comité d'ailleurs, d'insérer l'activité levés sismiques dans un cadre légal.

Cependant, comme on l'a vu, une partie de la zone à l'étude est partiellement sous juridiction fédérale. Donc si je comprends bien, encore une fois, quelles que soient les mesures

2835 qui seront adoptées, elles ne pourront s'appliquer dans la zone de juridiction fédérale, qui comporte la majeure partie du golfe.

Donc quelle est la portée réelle d'une possible législation provinciale du Québec?

2840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais transférer la question du côté du Comité.

2845 Monsieur Cantin, alors n'y a-t-il pas un risque, par exemple, s'il y avait des modifications à un régime, du côté du Québec, que le fédéral ne le reconnaisse pas. Qu'arrive-t-il à ce moment-là, on se retrouve avec deux (2) régimes contradictoires, à ce moment-là, dans la partie du golfe?

PAR M. CAROL CANTIN:

2850 C'est le même risque qu'aurait pu rencontrer la Commission qui siège aujourd'hui, si l'Office national de l'énergie avait décidé d'octroyer les permis à GSI pour faire les levés sismiques.

2855 Donc on se retrouve dans une situation où le Québec, lui, prétend avoir juridiction non seulement sur l'estuaire, mais également sur tout le golfe du Saint-Laurent, jusqu'à la limite fixée par l'entente de 1964. Le gouvernement du Canada prétend également qu'à partir de la pointe ouest de l'île d'Anticosti, jusqu'à la limite de 64, il a compétence sur ce territoire.

2860 Donc, nous nous retrouvons, effectivement, avec un problème, monsieur le Président, de revendication territoriale. Ce problème se pose depuis un certain temps et les deux (2) ordres de gouvernement tentent d'y trouver une solution.

2865 On sait pertinemment que les deux (2) gouvernements veulent en arriver à une solution qui ferait en sorte que les parties ne seraient pas lésées quant aux, disons, appelons-les prétentions sur le territoire, donc sans qu'ils aient des effets négatifs sur leur position respective. On appelle ça des clauses sans préjudice.

2870 Donc les discussions en cours vont dans le sens de voir comment on pourrait, en somme, procéder à la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent sans compromettre, justement, ou sans porter atteinte aux revendications territoriales des deux (2) ordres de gouvernement.

2875 Mais ceci dit, le gouvernement du Québec, lui, a déjà des lois qui s'appliquent dans le golfe du Saint-Laurent, entre autres la Loi sur les mines, où il a délivré des permis de recherche. Ce sont ceux détenus notamment par l'entreprise Corridor qui détient des titres au-

dessus de la structure Old Harry. Donc c'est pas nouveau. On se retrouve pas dans une situation nouvelle.

2880 Si jamais le ministère de l'Environnement, et le gouvernement, décidait d'étendre sa juridiction, le juridiction du moins de la Loi sur la qualité de l'environnement, et son règlement d'application, sur le golfe du Saint-Laurent, il existe déjà, il y a déjà des articles qui lui permettent d'intervenir, mais il pourrait effectivement étendre, d'une façon plus pointue, là, les modalités de la Loi sur la qualité de l'environnement et de son règlement d'application.

2885

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Joly, avez-vous des aspects à rajouter concernant la Loi sur la qualité de l'environnement?

2890

PAR M. ROBERT JOLY:

2895

Non, je pense que ce qu'il faut retenir, c'est que de toute façon, même s'il y a un litige, disons, sur la propriété, les gouvernements cherchent à s'entendre et non pas à s'affronter, un peu comme ça s'est passé dans les offices extracôtiers, c'est assez clair.

2900

Et je pense qu'on peut dire que c'est aussi la même chose un peu dans plusieurs domaines lorsqu'il y a juridiction partagée ou, en tout cas, ou complémentarité dans certains cas, alors les processus d'évaluation environnementale ailleurs que dans le golfe s'appliquent autant au niveau fédéral que provincial, et on conclut des ententes. Alors dans ce cas-ci, c'est l'objectif.

2905

Et étant donné que les discussions portent sur une entente à venir pour reconnaître, pour que chacun reconnaisse ses propres juridictions, mais sans bien sûr, je pense que monsieur Cantin l'a bien dit, sans préjudice, je pense qu'il y a des intérêts politiques aussi qui sont sous-jacents à toutes ces démarches, c'est bien certain.

2910

Mais au plan administratif et légal, dans la mesure où il y aurait une entente sur le partage des responsabilités, on va certainement être en mesure d'appliquer notre loi dans cette partie du golfe, ça c'est certain.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2915

En fait, monsieur Joly, je profite de la question du monsieur du Conseil régional de l'environnement pour adresser une question qu'on a reçue par Internet d'un citoyen de Québec. Et la question est la suivante: que sait-on exactement des raisons qui font que les projets d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières, incluant les levés sismiques, en milieu fluvial et marin, n'ont pas été soumis à la procédure d'évaluation d'examen des impacts et d'audience publique prévue par la Loi sur la qualité de l'environnement.

2920 Est-ce que vous pourriez nous préciser?

PAR M. ROBERT JOLY:

2925 Oui, en fait, je pense qu'il faut faire quand même une distinction entre les levés sismiques et les activités qui impliquent un forage. Disons que la raison pour laquelle ces activités-là en général ne sont pas prises en compte par la loi, c'est par le fait qu'historiquement il y a jamais eu de préoccupations qui ont été exprimées.

2930 Alors dans le cas des levés sismiques, bien qu'on voie qu'il y en a qui ont été réalisés depuis passablement longtemps, lorsque la Loi sur la qualité de l'environnement a été mise en place en 1972, il y avait pas de préoccupations particulières pour ces activités-là et on ne les a pas considérées dans la réglementation afférente.

2935 Même chose en 1980, lorsqu'on a mis en place le régime d'évaluation d'examen des impacts sur l'environnement, le règlement qui assujettit les projets n'a pas non plus considéré ces projets parce qu'il y avait peu de préoccupations ou pas du tout de préoccupation d'exprimées.

2940 Alors il a pas été envisagé de les assujettir, et donc jusqu'à tout récemment, il y avait jamais eu non plus d'autres préoccupations d'exprimées, puisqu'en général, on a vu que les levés sismiques se sont terminés vers 1983 puis que c'est uniquement dans les dernières années, là, que c'est revenu à la surface.

2945 Donc ça explique pourquoi les relevés sismiques n'ont pas été considérés. Mais en plus, il faut aller plus loin.

2950 Comme il y avait des relevés sismiques quand même qui étaient faits aussi en milieu terrestre, puis que les questions se sont posées aussi à savoir, est-ce qu'il y a des impacts ou pas, le règlement d'application de la Loi sur la qualité de l'environnement même dit que ces projets-là étaient exclus de la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation. Donc il avait été jugé qu'en tout cas en milieu terrestre, c'était peu utile.

2955 Par contre, dans le cas où on est situé en zone humide, puis là je veux pas dire en milieu aquatique, mais vraiment en milieu humide, marais, marécages et autres, bien, dans ce cas-là, il y avait des préoccupations plus importantes et on donne des certificats d'autorisation dans ce cas-là.

2960 Mais dans toutes les autres situations, ce que dit la loi, c'est pas un oubli en soi dans ce cas-là, c'est vraiment une exclusion parce que ça avait été jugé comme n'ayant pas d'impact sur la faune aquatique.

2965 On peut voir également, dans le cas du Règlement sur les habitats fauniques administré en vertu de la Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune par la Société de la faune et des parcs, où dans le cas de mesures qui s'appliquent à la protection de l'habitat du poisson, on exclut de l'obligation d'obtenir une autorisation des levés sismiques qui sont réalisés à l'aide de canons à air et canons à eau. Alors jusqu'à maintenant, ça avait été considéré comme étant des projets ayant peu d'impact, donc ils étaient pas assujettis à une procédure d'autorisation.

2970 Dans le cas des forages, par contre, la situation est un petit peu différente, parce qu'ils sont quand même assujettis, quand on est en milieu aquatique, à un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Mais ils ne le sont pas lorsqu'ils sont en terre ferme. Et encore là, le règlement exclut ces activités-là lorsqu'elles sont autorisées en vertu de la Loi sur les mines.

2975 Donc c'est un peu toujours la même logique, l'approche, c'était plutôt une approche comme celle qu'on applique à toutes les autres activités minières mais dans le milieu aquatique, ce qui a fait changement, c'est que lorsqu'on a fait une modification au règlement d'application en 1993, on avait déjà un petit peu plus de préoccupations par rapport au milieu aquatique, on a ajouté un paragraphe à l'article 22, et on a dit, pour toute activité en milieu aquatique, 2980 nécessite obligatoirement un certificat d'autorisation. Il y a pas d'exclusion pour les activités en milieu aquatique. Donc dans ce cas-là, un forage en milieu aquatique nécessite un certificat d'autorisation.

2985 Pour terminer, bien, c'est pas assujetti par contre, les forages ne sont pas assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen sur les impacts sur l'environnement, toujours pour la même raison, parce que jusqu'à maintenant, il y avait jamais eu de projet inquiétant, à une exception que je mentionnerais à la Commission.

2990 C'est lorsqu'on a fait une révision du Règlement sur l'examen des impacts sur l'environnement, en 1993, suite à l'adoption de la Loi 56, qui est jamais entrée en vigueur, mais il y avait eu un projet de règlement qui avait été élaboré à l'époque, et à ce moment-là, il y avait des projets de forage qui étaient envisagés dans le lac Saint-Pierre, en tout cas autour du lac Saint-Pierre, mais on savait qu'il y avait des possibilités qu'il aurait pu y avoir du forage en milieu aquatique dans le lac Saint-Pierre. On avait envisagé, à ce moment-là, de l'inclure, mais 2995 le règlement n'est jamais entré en vigueur.

Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

3000

Oui. Merci.

Monsieur Cantin.

3005 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Peut-être un complément d'information pour le bénéfice de monsieur Caron, c'est que le différend sur la propriété territoriale du golfe du Saint-Laurent a été aussi vécu aussi par les provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse.

3010

Et on retrouve justement, dans les lois de mise en œuvre des accords, des ententes des offices extracôtiers sur les hydrocarbures, on retrouve des clauses qu'on disait sans préjudice, qui fait en sorte que l'accord, l'entente qui est signée ne met pas en cause ou n'atténue pas les positions des parties sur leurs prétentions territoriales, autant la Nouvelle-Écosse que Terre-Neuve, que le gouvernement du Canada.

3015

Donc c'est pas une situation propre au Québec. On voit cette situation-là pour l'ensemble de la côte est du Canada.

3020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Oui, monsieur Caron.

3025

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Oui, ça répond quand même à ma question et j'avais cependant une sous-question, peut-être une petite sous-question.

3030

Si je comprends bien, présentement il y a des lois provinciales qui s'appliquent dans la partie de juridiction fédérale du golfe, si on veut. Est-ce que l'article 22 dont vous parliez s'applique présentement dans ce secteur-là du golfe?

3035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Joly.

PAR M. ROBERT JOLY:

3040

Oui, on appliquerait l'article 22 dans le cas de forage, on appliquerait l'article 22 dans le golfe, oui effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3045

Cependant, ce que nous avons appris, c'est que dans le cas du golfe par exemple, les forages exploratoires sont assujettis à la Loi canadienne sur les évaluations environnementales.

Donc il y aurait, à ce moment-là, un déclencheur fédéral qui pourrait s'appliquer. Donc il faut mettre en perspective la loi canadienne également dans le cas des forages exploratoires.

3050

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Merci.

3055

Une deuxième question, il existe présentement, là, une importante marge entre la production de décibels causant des dommages physiques aux mammifères marins et ceux générant des changements majeurs de comportement.

3060

Je pense que dans le rapport, on mentionnait entre autres, là, une marge pour les changements comportementaux qui allaient de cent trente décibels (130 dB) à cent soixante-dix décibels (170 dB), si je me trompe pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

3065

Exact.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

3070

Actuellement, l'étude semble considérer la limite de production de décibels causant des dommages physiques, donc celle de cent quatre-vingts décibels (180 dB), pour évaluer les distances à préconiser pour établir les zones d'activités sismiques.

3075

Est-ce qu'on devrait pas, dans une démarche, justement, une démarche de précaution, plutôt considérer tout élément de dérangement pour établir les limites. Est-ce qu'on devrait pas plutôt considérer le cent trente décibels (130 dB), finalement?

PAR LE PRÉSIDENT:

3080

Alors du côté du Comité, le tableau 7.1, alors on parle de comportement d'évitement, on voit une "bracket" entre cent trente (130 dB) et cent soixante-dix (170) dB.

Alors quelle est la position du Comité dans des aspects comme ça, pour le dérangement des mammifères marins?

3085

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

L'intervention est juste. En fait, le dérangement ou les évitements sont sujets à varier en fonction des espèces aussi, en présence.

3090 Une revue de littérature mentionne des comportements d'évitement entre cent cinquante (150 dB) et – bon, ça va jusqu'à cent cinquante décibels (150 dB), donc dans un cas d'une évaluation d'un projet, il pourrait être considéré d'évaluer les zones d'évitement jusqu'à ce niveau sonore là.

3095 Donc effectivement, mais je dirais que les connaissances par rapport à ces seuils-là évoluent sans cesse, de nouvelles données à chaque année, selon la littérature et puis, je pense que le principe sous-jacent à ça est important, c'est ça qu'il faut considérer, là, si on avait à analyser des projets futurs.

3100 Et le niveau sonore que l'on tolère, soit pour ce qui est des dommages physiques ou des évitements de zones, devrait être réévalué sans cesse en fonction des nouvelles connaissances sur le milieu.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

3105 Monsieur Fontaine, quand on regarde le rapport dans votre tableau , en 7.1, vous parlez bien de cent trente (130 dB) à cent soixante-dix (170 dB) comme étendue d'évitement pour les cétacés. Et quand vous faites le calcul, quand le Comité d'experts fait le calcul pour déterminer son corridor, il semble utiliser cent quatre-vingts (180 dB), ce qui est au-dessus des éléments
3110 d'évitement.

Et en plus, le corridor que vous créez, vous l'appellez le couloir d'évitement, et vous l'avez multiplié par deux (2) et vous dites que c'est une originalité.

3115 Est-ce que ça fait pas un peu contradictoire, d'autant plus la question est très pertinente, savoir dans le principe de précaution, est-ce qu'il y aurait pas eu lieu de prendre peut-être la valeur moyenne ou la valeur la plus basse, cent trente (130 dB) ou cent cinquante décibels (150 dB) plutôt que cent quatre-vingts (180 dB) qui est au-dessus de ce que vous mettez dans votre tableau.

3120

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

Vous avez raison sur ce point-là. Le niveau sonore d'évitement qui a été considéré est cent soixante-dix (170) dB, dans le cas du Comité d'experts. Mais cette notion de niveau
3125 minimum de bruit pourrait être vue dans le cadre d'une évaluation de projet, et être considérée à la hausse,

PAR LE PRÉSIDENT:

3130 Susceptible de varier selon le projet, c'est ça que vous nous dites.

Oui monsieur Caron.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

3135 Oui, parce qu'il y a quand même, étant donné que l'échelle de décibels est exponentielle, il y a quand même une bonne différence entre cent trente décibels (130 dB) ou même cent cinquante (150 dB) et cent quatre-vingts (180 dB). On parle de corridors, je pense à cent trente décibels (130 dB), certains calculs avaient été faits, là, on parle de corridors qui ont plusieurs, quelques dizaines de kilomètres de largeur, là, si je me trompe pas là. Donc, dans la
3140 zone de l'estuaire, ça fait une différence remarquable.

J'irais peut-être pour une troisième question. Compte tenu, là, des manques de connaissances dont on parle depuis hier, des recherches qui sont en cours, entre autres on a parlé de recherches aux États-Unis sur l'impact sonore des levés sismiques, il y a également
3145 des recherches à Terre-Neuve sur l'effet des levés sismiques sur le crabe des neiges, si je me trompe pas.

Compte tenu de ça, compte tenu de l'avancement technologique, là, qu'on peut voir au fur et à mesure que les années passent, compte tenu des prévisions au niveau du prix du gaz naturel également. Je voyais des prévisions dans les journaux américains entre autres, là, qui disaient que le prix du gaz naturel va augmenter beaucoup dans les dix (10) prochaines années.
3150

Également compte tenu de l'approche de précaution, est-ce qu'il serait pas envisageable, pour justement, pour la société québécoise en général, de se donner un délai, en fait de se permettre, même est-ce que ça serait pas avantageux même de se donner un délai, quitte à mettre en place un moratoire puisque ces ressources-là vont toujours être là dans cinquante (50), dans soixante (60), dans cent (100) ans et que les impacts pourront sans doute, là, être amoindries d'ici cette période-là?
3155

3160

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors du côté du Comité. Alors quel délai est-il souhaitable d'utiliser avant de développer par exemple, ou de chercher à développer des éventuelles ressources pétrolières et gazières dans le golfe du Saint-Laurent, dans le sens de la question de monsieur Caron.
3165

PAR M. ROBERT JOLY:

3170 Je me prononcerai pas sur la question du délai pour rechercher les ressources pétrolières comme telles, mais on est revenu sur la question d'avoir un temps d'arrêt, dès maintenant, étant donné que les ressources pourraient être là encore pendant très longtemps.

Je disais tantôt que tout ça reste à apprécier. Le mandat du Comité d'experts, c'était de faire le point sur la situation, proposer des solutions, des pistes de solutions, mais c'est clair
3175

qu'il y a des décisions stratégiques qui devront être prises également, non seulement par le ministre de l'Environnement pour ses responsabilités propres en matière de protection de l'environnement, mais il y a des décisions qui seront à prendre également pour tout ce qui est du développement énergétique.

3180

Je suis certain qu'il y a d'autres considérations aussi, bien que les ressources sont encore là sûrement pour encore plusieurs dizaines de milliers d'années, mais il y a sûrement d'autres considérations qui nous amènent à regarder les potentiels à court terme.

3185

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Cantin.

PAR M. CAROL CANTIN:

3190

Je vous dirais cependant que nulle part, dans le rapport du Comité d'experts, on mentionne justement ou on suggère de tels temps d'arrêt. On suggère plutôt de prendre des mesures qui feraient en sorte, soit des mesures d'atténuation, de limiter les impacts ou encore des mesures qui permettraient d'acquérir des connaissances soit d'une façon séparée des levés ou encore faire des levés avec une composante scientifique.

3195

Nulle part dans le rapport, le Comité d'experts recommande un délai ou encore moins un moratoire.

3200

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

3205

Oui, c'est pas recommandé, mais est-ce que ça a été considéré par le Comité?

PAR M. CAROL CANTIN:

3210

Non.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Donc c'est normal, s'ils l'ont pas considéré, qu'ils aient pas pensé à le recommander.

3215

PAR M. ROBERT JOLY:

3220 Le Comité a pris connaissance du fait, comme je l'ai mentionné tantôt, qu'il existe des moratoires ailleurs sur la côte est ou sur la côte ouest par exemple, mais dans l'exercice qu'il a fait, il trouvait pas que c'était approprié à ce moment-ci de recommander un moratoire.

PAR M. CAROL CANTIN:

3225 Pour compléter, c'est qu'effectivement ils présentaient une piste de solution. Et dans ses pistes de solutions, il n'a pas retenu celle-ci.

Ça ne veut pas dire que les membres du Comité n'ont pas réfléchi à la question. Ils ont simplement jugé bon de ne pas retenir cette solution.

3230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

3235 À ce moment-là, j'ai de la misère à saisir.

3240 Moi, ma perception du commentaire de monsieur Joly, monsieur Joly, vous me corrigerez si je perçois mal, c'est que le Comité s'est penché sur les bonnes pratiques de levés sismiques, les mesures d'atténuation possibles, il a peut-être vu qu'il y avait des moratoires de positionnés dans d'autres contextes, mais il jugeait qu'il n'était pas de son rôle de discuter de cette question.

3245 Ce qui est très différent que de dire qu'il n'a pas jugé bon de retenir l'idée des moratoires. Vous êtes d'accord avec moi monsieur Joly ou monsieur Cantin?

PAR M. ROBERT JOLY:

3250 J'ai pas fait le raisonnement.

Ce que les experts ont déterminé, c'était que compte tenu de la revue de littérature qu'ils avaient fait puis de l'examen de tout ce qui a été fait ailleurs, ils jugeaient pas approprié de faire une recommandation de moratoire, dans le cadre du rapport qu'ils ont produit.

3255 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Ils ont conclu ça.

PAR M. ROBERT JOLY:

3260

Puisque ça n'apparaît pas dans le rapport.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

3265

Parfait, mettons.

PAR LE PRÉSIDENT:

3270

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3275

Le Comité ayant pris connaissance donc des travaux qui ont été faits ailleurs et probablement ceux qui étaient en cours et qui sont pas encore terminés ailleurs dans le monde, même au Canada sur la côte ouest, comment se fait-il que cet élément-là de pistes d'alternatives qui semble être prise ailleurs n'a pas été jugée suffisamment importante pour qu'on n'y fasse pas au moins un commentaire qui permettrait de comprendre les raisons pour lesquelles ils auraient décidé de ne pas mentionner ça comme étant une alternative?

3280

PAR M. ROBERT JOLY:

3285

Je vais répondre par comparaison. Jusqu'à maintenant, toutes les activités de relevés sismiques et de permis reliés à l'exploration pétrolière et gazière relèvent de l'Office national de l'énergie et, dans le cadre des processus d'évaluation fédéraux qui ont été mis en place, il a jamais été envisagé, en tout cas à ma connaissance, qu'il y ait un moratoire.

3290

Alors dans le cadre de l'examen que font les experts qui ont été mandatés par le ministre de l'Environnement, compte tenu qu'il semble que les processus qui étaient suivis par le gouvernement fédéral permettaient en tout cas d'assurer un encadrement adéquat à ces projets-là, il était pas pertinent pour les experts mandatés par le gouvernement du Québec de suggérer un moratoire.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3295

Ma question, c'est pas tellement à savoir s'ils pouvaient suggérer un moratoire, c'était, un, de développer l'argumentaire pour arriver à cette conclusion-là, deux, c'est sans qu'il y ait de moratoire, il y a aussi d'autres situations, même ici dans l'est, où des travaux qui exigent pas mal de temps sont quand même exigés, on parle des plans stratégiques de développement, qui ne sont pas discutés comme tels non plus dans le rapport.

3300

Ils étaient peut-être au courant, mais là aussi, l'absence d'information, ça veut pas nécessairement dire qu'il y a pas eu d'absence de discussion au niveau du Comité. Mais les commentaires de monsieur Cantin me laissent croire qu'il y a quand même eu une discussion et une conclusion, quant à faire aucune recommandation sur cet aspect-là.

3305

Est-ce que c'est ça ou...

PAR M. ROBERT JOLY:

3310

Mon souvenir à moi, c'est qu'il y a pas eu de longues discussions autour de l'idée d'un moratoire. Mais que les experts étaient au courant de l'existence de moratoire, mais ça n'a pas fait l'objet de longues discussions, et j'ai pas de souvenir qu'il y ait eu un exercice fait, par exemple, par consensus, en disant, bien, non, on rejette cette solution-là, et on ne l'adopte pas.

3315

PAR LE PRÉSIDENT:

3320

Ou sans nécessairement parler de moratoire dans tout le golfe, par exemple on sait, au large de la Nouvelle-Écosse, il y a un moratoire sur le banc George par exemple, qui est techniquement en vigueur jusqu'en 2011-2012, mais effectivement, bon, qui pourrait être prolongé, mais c'est l'essence même d'un moratoire, autrement dit; on met une date, mais il peut être étendu, il peut être levé également.

3325

Mais par contre, il y a aucune notion de moratoire qui apparaît à l'intérieur du Comité, ne serait-ce que pour certaines zones du fleuve, en disant, bon, cette zone-là est particulièrement riche, particulièrement mal connue, donc on suggère une approche de prudence pour l'instant, de sauter cette zone-là par exemple.

3330

Donc il aurait pu quand même, même à ce niveau-là, le Comité n'a pas considéré des zones qui devaient être pour l'instant exclues du golfe?

PAR M. ROBERT JOLY:

Mais oui, les experts...

3335

PAR LE PRÉSIDENT:

Sauf un parc marin.

3340

PAR M. ROBERT JOLY:

Non, non, mais les experts suggèrent d'éviter des habitats critiques et ce sont des zones où on doit faire attention. Est-ce que ça doit aller jusqu'à ne pas réaliser de levés sismiques, ça c'est autre chose mais...

PAR LE PRÉSIDENT:

3345

C'est ça.

PAR M. ROBERT JOLY:

3350

... ils ont dit, il faut éviter ces zones-là, si les mesures d'atténuation ne sont pas suffisantes pour réduire les impacts à un niveau acceptable.

3355

Mais ils les ont pas localisées effectivement. Ils ont pas localisé ces zones-là parce qu'ils avaient pas à examiner un projet et que cette information-là n'était pas disponible comme telle pour pouvoir préciser que des régions particulières du golfe devaient être exclues de levés sismiques.

3360

En indiquant qu'il faut éviter d'approcher les habitats critiques et en adoptant une approche prudente, ça implique éventuellement, il y a des zones qui ne feraient pas l'objet de levés sismiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

3365

Donc c'est parce qu'on revient toujours au même problème, on se rattache toujours au projet de GSI, ça veut dire que si on prend le projet de GSI, compte tenu, bon, si on tient compte des nuances de monsieur Gilbert, etc., mais dans l'état du projet de GSI tel qu'il a été présenté par exemple, on s'apercevait que si on applique tout ce qu'on entend ici, bien, on se retrouverait que si on examinait, on s'assoyait, puis la Commission on examinait le projet de GSI, en fonction de ce qui est dit ici, en fonction de ce que Pêches et Océans a dit, on arriverait en disant, oui au projet GSI, mais deux (2) zones qui correspondent à peu près à dix pour cent (10 %) de la zone originalement prévue – disons, je donne un exemple comme ça - si je me base seulement sur les considérations émises, vos propositions, et si je fais une analyse technique en fonction des exigences de Pêches et Océans, je dis, bon bien qu'est-ce qui, quelles zones du projet de GSI se conforment aux exigences de part et d'autre. J'arrive disons à dix pour cent (10 %).

3375

3380

Donc comme je disais tout à l'heure, peut-être une zone à l'ouest des Îles-de-la-Madeleine, j'ai vu vite sur la carte, mais une zone au nord des Îles-de-la-Madeleine, quelque part en s'en allant vers le détroit de Belle-Isle. Donc on aurait ça.

Est-ce que c'est ça qu'on doit comprendre lorsque le Comité d'experts dit, dans l'état des connaissances, on évite les habitats critiques?

PAR M. ROBERT JOLY:

3385

C'est certainement une possibilité de résultats, si on passe à travers un processus. C'est clair. C'est peut-être pas le résultat, j'ai mentionné tantôt que c'est peut-être pas nécessairement le résultat final de la décision, il reste encore des étapes à suivre, mais les avis d'experts, je pense qu'ils sont assez clairs par rapport à ça. Mais c'est une hypothèse, oui, qu'on peut envisager.

3390

Ce que je mentionnais aussi tantôt, c'est quand un projet est examiné dans le cadre d'un processus d'évaluation environnementale, c'est assez fréquent qu'il ressorte avec des modifications plus ou moins importantes, mais qu'il ressorte avec des modifications et que ça soit pas le projet, exactement le même projet qui a été présenté par le promoteur.

3395

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Parce que c'est ça.

3400

Là, on a un projet, veux veux pas, on est pris avec le projet. C'est évident que si, à ce moment-là, le promoteur peut s'en aller vers la baie de Gaspé, s'il, par exemple, fait un survol aérien avant, s'il ne fait pas, par exemple, de levés sismiques en période nocturne, si on reprend les exigences de Pêches et Océans par exemple. Donc ça veut dire, à ce moment-là le promoteur aurait probablement pu étendre certaines lignes vers Gaspé.

3405

C'est ce que j'ai compris de l'explication de monsieur Gilbert, si c'était, autrement dit, de plier aux exigences de Pêches et Océans. C'est comme ça que je pourrais peut-être comprendre la mécanique, sans tomber, bon le projet, il est retiré mais c'est ça que je semble comprendre.

3410

C'est que Pêches et Océans aurait pu avoir des conclusions différentes si GSI avait dit, très bien, je propose des survols aériens, je ne ferai pas de levés sismiques la nuit, je vais utiliser un sonar, je vais utiliser des observateurs expérimentés par exemple. Donc là, Pêches et Océans aurait pu dire bon, très bien pour la zone en s'en allant vers Gaspé.

3415

Monsieur Gilbert.

PAR M. MICHEL GILBERT:

3420

Effectivement, monsieur le Président, quand on a recommandé ultimement l'évitement des habitats critiques, c'était que, selon les avis des experts de Pêches et Océans, les mesures d'atténuation qui étaient proposées par le promoteur étaient insuffisantes pour minimiser ou éliminer les impacts physiques et sur le comportement. Si le promoteur arrive avec des mesures qui démontrent hors de tout doute que ces impacts-là seront éliminés, la donne change.

3425

PAR LE PRÉSIDENT:

3430 Donc l'analyse est différente à ce moment-là, les conclusions sont différentes. Très bien.

Monsieur Caron.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

3435 Oui, peut-être un dernier commentaire en terminant.

3440 Au cours des plusieurs derniers mois, disons, on a parlé beaucoup des risques, là, associés ou inhérents aux levés sismiques, donc c'est un petit peu le point que je voulais faire ressortir avec ma question, c'est qu'il y a des risques inhérents aux levés sismiques mais il y a pas de risques à attendre finalement. On perd rien à justement mettre des moratoires du moins dans les régions les plus sensibles. C'est un petit peu ce que je voulais faire ressortir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3445 Très bien, je vous remercie.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

3450 Merci.

VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE

3455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant appeler madame Véronik de la Chenelière.

3460 Rebonjour.

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

3465 Bonjour. Je voudrais obtenir des précisions sur des propos qui se sont tenus juste maintenant, parce que je suis pas certaine d'avoir bien compris.

Quand je lis dans le rapport d'experts que:

3470 "Le Comité est d'avis que dans l'immédiat, une approche préventive commande le
recours à des mesures d'atténuation efficaces et concrètes pour minimiser les impacts des
campagnes de levés sismiques."

3475 C'est dans le sommaire. Si je comprends bien les discussions qui viennent d'avoir lieu,
ces mesures efficaces et concrètes ne sont pas connues, elles ne sont pas présentées ou
démontrées comme étant efficaces et concrètes dans le rapport. Et on est encore dans une
zone inconnue. On sait pas quelles seraient ces mesures efficaces et concrètes.

Est-ce que je me trompe ou c'est ce que vous avez dit?

3480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors du côté du Comité.

3485 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3490 Les experts, lorsqu'ils parlent de mesures efficaces et concrètes, réfèrent à un projet en
particulier. Présentement, comme il y a pas de projet, les mesures concrètes qui devront être
apportées en fonction des mesures d'atténuation qui sont proposées devront être ajustées à
chacun des projets. Donc les experts ne pouvaient pas être très précis concernant les
mesures. Ils ont émis des recommandations générales.

3495 Maintenant, ça c'est le résultat, le résultat doit être atteint mais pour ça, ça nous prend
un projet, ça nous prend des profondeurs d'eau, ça nous prend une source, ça nous prend une
localisation.

Donc ils ne pouvaient pas, dans le cadre de leur mandat, sans avoir un projet concret,
de pouvoir être plus précis que ça.

3500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.,

Oui monsieur Locat.

3505 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Oui, en fait, quand on parle de projet ici, est-ce qu'il y a pas quand même un
promoteur?

3510 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Non, il y a pas de promoteur. Il y a pas de projet, il y a pas vraiment de promoteur non plus.

3515 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Mais est-ce que le gouvernement du Québec n'a pas décidé à l'unanimité de favoriser, de faire le développement des ressources du golfe, l'Assemblée nationale, pardon?

3520 Et est-ce que c'est pas aussi dans la mission donc probablement qui est dévolue au ministère de l'Énergie et des Ressources de procéder à ce développement-là?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3525 Oui en effet, mais pour répondre à la question qui nous a été posée, les experts ne pouvaient pas aller plus loin dans leurs recommandations, ne pouvaient pas être plus précis, compte tenu qu'il y avait pas de projet sur la table. Donc c'est général.

Maintenant, ça prend un projet pour pouvoir appliquer ces mesures-là.

3530

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Où je veux en venir comme question, c'est si on considère l'approche du Orphan par exemple, qui est le dernier bassin qui a été étudié en détail sur la côte est du Canada, au nord-est de Terre-Neuve, donc là, il y avait pas de projet précis. Il y avait une volonté du gouvernement canadien d'ouvrir ce secteur-là à l'exploration pétrolière, parce qu'il savait qu'il y avait des ressources.

3535

Est-ce qu'on n'est pas un peu dans la même situation, c'est-à-dire que là, le gouvernement du Québec pense qu'il y a un potentiel et on voudrait éventuellement ouvrir un secteur à l'exploration.

3540

Un, est-ce que vous pensez, est-ce que c'est un peu comparable comme situation?

3545 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Je pense qu'effectivement le gouvernement du Québec veut ouvrir le plus possible, bien, veut ouvrir du moins, ou du moins veut favoriser l'exploration pétrolière et gazière.

3550 Il mentionne, puis là, je vais me référer à un document dont j'ai déjà mentionné qui est celui qui s'intitule "Briller parmi les meilleurs", où il est mentionné dans ce document-là qui date du mois de mars, il est tout récent, 11 mars dernier, où il est mentionné:

3555 "Ainsi, afin de réaliser pleinement le potentiel économique du Québec, le gouvernement engage notamment son action vers la reprise du développement du potentiel énergétique. Or, la mise en valeur du potentiel en hydrocarbures du golfe du Saint-Laurent et de la péninsule gaspésienne est un des moyens privilégiés par le gouvernement pour atteindre cet objectif."

3560 Cet objectif, on l'a dit, déjà, il souhaite pouvoir le faire de façon conjointe avec le gouvernement fédéral, à cause justement du différend sur la propriété du golfe dont on a mentionné tout à l'heure.

3565 Mais l'aboutissement d'une telle volonté serait bien sûr la signature d'une entente, d'une entente de mise en valeur, laquelle contiendrait, à ce moment-là, probablement, là, je présume déjà de ce qu'il pourrait y avoir, mais si on regarde les ententes passées, il y a aussi des aspects de l'entente liés à l'exploration et d'autres à la mise au développement, d'autres à la mise à la production, d'autres aux redevances, puis à tout ce qui peut entourer ce genre d'entente.

3570 Mais effectivement une future entente pourrait avoir en détail des mesures qui permettraient justement de mieux connaître ou du moins de favoriser l'exploration.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3575 Alors c'est bien.

3580 Mais si donc on considère qu'on est dans une situation comparable, pourquoi est-ce que le Comité n'a donc pas, et ça revient un peu à une question que j'avais antérieurement, pourquoi est-ce que le Comité n'a pas considéré qu'il faudrait peut-être a priori recommander de faire une étude stratégique d'impact sur l'environnement, avant de s'arrêter, pour avancer les connaissances, à ce qu'il y ait un projet de présenté.

3585 Dans l'est du Canada, si mon observation est correcte, en général, quand on a un secteur, disons, comparable au golfe, la première étape, c'est de faire une étude stratégique d'impact sur l'environnement, et là après, les gens peuvent arriver avec des projets.

3590 Ici on nous dit, bien non, on va attendre, s'il y avait eu un projet, on aurait procédé rapidement, avec peut-être des recommandations, là on verra, là, mais je veux dire, pourquoi le Comité n'a pas considéré qu'il serait préférable, comme ça semble avoir été le cas ailleurs dans l'est du pays, dans des situations semblables, c'est-à-dire qu'on a un secteur qu'on veut ouvrir à l'exploration, de recommander que l'étude d'impact sur l'environnement, où là on considère toutes les composantes, et non pas seulement que les levés sismiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

3595 Par exemple, dernièrement, il y a un projet, bon je sais pas, il faut faire attention, en
termes de kilomètres linéaires, c'est un projet peut-être qui se compare dans l'ordre de
grandeur de GSI, mais qui pouvait couvrir une superficie très différente, mais par exemple, je
sais pas si c'était en Nouvelle-Écosse, bon, il y a un projet qui a été soumis, le processus
d'autorisation, une fois que la demande formelle arrive, que l'examen vraiment préalable est
3600 déposé, même je crois que c'était même l'avis, en tout cas, ça a pris deux (2) mois pour que le
promoteur du projet, donc la firme qui voulait faire des levés sismiques, ait son autorisation.

Mais ce que j'en ai compris, c'est qu'il y avait eu un genre d'évaluation préalable qui
était peut-être, dans ce cas-ci, parce que j'ai pas fait l'adéquation, peut-être qu'il y avait eu un
3605 examen environnemental par classe, ou peut-être y avait-il eu un examen environnemental
stratégique dans cette zone-là, mais qui débouchait finalement sur une autorisation, un
processus d'autorisation simplifié, compte tenu des caractéristiques du projet. C'est ce que j'ai
compris. Donc on parlait de deux (2) mois à ce moment-là.

3610 Comment, est-ce le Comité a-t-il abordé la question de cette façon-là

PAR M. CAROL CANTIN:

Mais moi, peut-être je pourrais introduire, puis mes collègues pourraient poursuivre, le
3615 mandat du Comité, pour répondre d'abord peut-être à la question de monsieur Locat, était limité
aux levés sismiques. Il n'avait pas du tout à se prononcer sur les autres phases de mise en
valeur. C'est une chose.

L'autre chose, c'est que le Comité ne pouvait pas non plus tenir compte d'une
3620 éventuelle entente qui pourrait être signée entre le Québec et le Canada dans un (1) an, dix
(10) ans, dans vingt (20) ans ou jamais. Donc il devait procéder, dans le cadre du mandat, où
on lui demandait pour, dans un délai assez limité, quels étaient les effets des levés sismiques
sur l'environnement, quels étaient le enjeux environnementaux principaux qui y étaient associés
et présenter des pistes de solutions. Ce que le Comité a fait, c'est ça.

3625 Alors on peut pas lui demander autre chose que ça, il aurait été simplement à côté de
son mandat.

Alors vouloir relier la question des évaluations environnementales sur les levés
3630 sismiques à toute une approche globale stratégique sur l'ensemble de la mise en exploration,
ça déborde de loin et de très loin le cadre justement du mandat confié au Comité d'experts.

PAR LE PRÉSIDENT:

3635 Mais monsieur Cantin, vous êtes conscient que dans l'état actuel des choses, ça veut dire que si l'Office national de l'énergie n'autorise pas tous les projets de levés sismiques qui vont arriver dans le golfe, il ne se fera aucun projet, étant donné qu'il y a pas d'entente sur un office, quelque chose comme ça.

3640 Donc, il reste qu'on est pris avec cette situation-là, que du côté fédéral, ce sont eux qui émettent les permis et pour les levés sismiques, et pour les autres phases d'exploration. Sauf peut-être pour l'estuaire.

PAR M. CAROL CANTIN:

3645 Je pense que cela n'exclut pas le fait qu'il pourrait y avoir des ententes avec le gouvernement du Canada sur, en dehors d'une entente éventuelle, entre autres sur le sismique, sur l'évaluation ou il y a eu d'autres projets à caractères environnementaux où les gouvernements se sont associés, alors!

3650

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ça demanderait une entente de collaboration spécifique à ce moment-là.

3655

PAR M. CAROL CANTIN:

Peut-être, là, je soulève des possibilités, là, peut-être que mon collègue...

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3660

Peut-être avant d'aller plus loin, juste pour clarifier. En fait, ma question était pas à savoir si le Comité devait se pencher sur toutes les composantes, autrement dit se transformer en une étude stratégique d'impact sur l'environnement. Ma question n'était pas là.

3665

Ma question était: à la lecture du rapport, on voit que les levés sismiques ont des conséquences qui impliquent entre autres, il le recommande d'ailleurs, l'identification d'habitats, etc. Finalement il y a beaucoup de recommandations qui semblent ressortir, que l'on retrouve, mais dont on retrouve les réponses, bien souvent, dans les études stratégiques d'impact sur l'environnement.

3670

Donc pourquoi est-ce que le Comité n'a pas décidé, pourquoi est-ce que le Comité n'a pas proposé, je dis pas de le faire, de proposer que c'était peut-être une étape nécessaire avant qu'on analyse les levés sismiques comme un projet.

3675

Monsieur Cantin.

PAR M. CAROL CANTIN:

3680 Moi je référerais plutôt la réponse à mon collègue de l'Environnement qui est plutôt
versé dans le domaine de l'évaluation stratégique que moi.

PAR M. ROBERT JOLY:

3685 Une des recommandations du Comité, c'est effectivement d'examiner la possibilité
d'assujettir les levés sismiques à une évaluation environnementale. Il y a toutes sortes de
niveaux d'évaluation environnementale, le stratégique en est un.

3690 Dans le contexte actuel, il n'existe pas de mécanismes d'évaluation environnementale
stratégique au Québec. Il y a pas de procédure institutionnelle, il y en a pas non plus qui sont
prévus par les lois, par exemple; il y a un projet de politique, je l'ai mentionné un peu plus tôt, il
y a un projet de politique, mais c'est pas un moyen qui est à la disposition actuellement du
gouvernement pour examiner ce genre de projet.

3695 Ceci dit, je pense qu'il faut rappeler ce que monsieur Cantin a indiqué tantôt, c'est que,
dans le cadre d'une entente éventuelle, c'est très clair que les projets devront être examinés et
précédés d'une évaluation environnementale stratégique. C'est d'ailleurs, dans les discussions
qu'on a eues avec nos collègues de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, c'est
la condition première pour eux, c'est qu'il faut débiter par une évaluation environnementale
stratégique lorsqu'on veut ouvrir les secteurs à l'exploration et éventuellement aussi à du
3700 sismique.

 Dans le cadre actuel, c'est pas un moyen qui est à la disposition du gouvernement pour
le faire, parce que le processus n'existe pas.

3705 Nous avons, j'ai mentionné aussi qu'on a envisagé quand même de demander à Hydro-
Québec s'ils étaient prêts à le faire d'eux-mêmes, parce qu'Hydro pourrait prendre la décision
de le faire, même s'il y a pas un cadre formel. Quand on les a rencontrés, tout de suite après
l'annonce du programme, je pense que c'était en janvier 2003, bien, c'est quelque chose qu'on
a examiné avec eux, et qu'on leur a proposé. Mais ils ont jugé qu'ils ne le feraient pas.

3710

PAR LE PRÉSIDENT:

 Très bien je vous remercie.

3715

 Oui, madame de la Chenelière.

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

Oui merci.

3720

Ma prochaine question, c'est tout à l'heure, on a dit que de décréter ou de proposer un moratoire, ça relevait plutôt du fédéral, que c'était pas du ressort du provincial, si j'ai bien compris, mais par contre hier, monsieur Laliberté nous mentionnait que le promoteur, de ce plan d'exploration pétrolière et gazière du Saint-Laurent, était le gouvernement du Québec.

3725

Donc est-ce que ce serait pas possible que le gouvernement du Québec mette un moratoire sur son propre plan d'exploration, ses propres intentions; ça, à ma connaissance, ça relève essentiellement de lui-même, non?

3730

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors du côté du Comité, bien entendu...

3735

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Monsieur le Président, il y a déjà un moratoire sur l'émission des permis de recherche pétroliers et gaziers en milieu marin au Québec. Donc c'est pas nécessaire d'ajouter un deuxième moratoire.

3740

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

Pouvez-vous préciser, je comprends pas bien ce que vous dites.

3745

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Le projet de Loi 182, qui a été proposé en 1996, le projet de loi change les règles du jeu dans la façon de délivrer les permis en milieu marin, parce qu'actuellement en milieu terrestre, partout au Québec, la façon de délivrer les permis de recherche pétroliers et gaziers, c'est le principe du "free mining". Et le projet de loi propose une modification à cette façon d'attribuer les permis.

3750

Et en milieu marin, le projet de loi propose une modification à l'effet qu'on va changer du "free mining" à l'appel d'offres pour s'arrimer justement avec les procédures avoisinantes si on veut, comme les procédures qui ont cours à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et ailleurs sur les terres domaniales du Canada.

3755

Donc comme on n'était pas conforme, si on veut, aux règles canadiennes, pour l'émission des permis en milieu marin, on a proposé cette modification-là.

3760 Mais pour proposer cette modification-là, il fallait imposer un moratoire sur la délivrance des permis de recherche pétroliers et gaziers, le temps que la loi soit en vigueur, pour éviter des mouvements de spéculation, de prises de permis, entre l'annonce de l'intention gouvernementale de procéder par appel d'offres et le moment où la loi allait être sanctionnée par le gouvernement.

3765 Et compte tenu que nous sommes en discussions avec le gouvernement fédéral, le projet de loi n'est pas encore, le projet de loi n'est pas en vigueur et donc le moratoire demeure.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

3770 Juste un éclaircissement, le projet GSI, qui apparaissait après 1996, les levés sismiques sont pas soumis à ce permis de recherche, est-ce que c'est ça?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3775 L'exception, c'est que pour effectuer un permis de levés géophysiques, il n'est pas nécessaire de détenir un permis de recherche de pétrole et de gaz. Pour la simple et bonne raison qu'il y a des levés à caractère scientifique qui sont effectués, donc on aurait sûrement lésé la communauté scientifique.

3780 Donc pour la réalisation de levés géophysiques, celui qui fait la demande ne doit pas être détenteur du permis de recherche pétrole et gaz. C'est la seule exception.

3785 Par contre pour effectuer des travaux de forage, ou pour faire d'autres travaux, il se doit d'être titulaire du permis.

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

3790 Bon bien, c'est l'exception qui nous intéresse, non monsieur? On parle de levés sismiques ici!

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3795 Mais c'est pour vous mentionner quand même qu'il y a un moratoire sur la délivrance des permis.

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

3800 Mais il semble qu'il y en ait besoin d'un deuxième, contrairement à ce que vous dites.

PAR LE PRÉSIDENT:

3805 Donc ça fait partie quand même des opinions en deuxième partie d'audience. Ça nous permet de faire un petit rappel en disant, bien entendu, la deuxième partie d'audience, nous espérons que vous viendrez nous présenter des mémoires, à la Commission, et ceux qui ont l'intention de faire des mémoires, on apprécierait si vous pouviez le signifier le plus rapidement possible à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, pour nous permettre à ce moment-là de planifier notre feuille de route pour les mémoires.

3810 Alors madame de la Chenelière, je vous laisse la parole.

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

3815 Merci monsieur le Président.

3820 Ma prochaine question revient aussi un peu sur des choses qui ont été discutées tout à l'heure, mais je voulais avoir des précisions. Le rapport du Comité d'experts et des représentants du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs ici présents, nous ont bien montré que ces levés sismiques s'inscrivaient dans la responsabilité du gouvernement de sécuriser l'approvisionnement énergétique du Québec.

3825 Or, les questions liées à l'énergie au Québec font l'objet de débats importants ces derniers mois. Ceci a motivé le gouvernement du Québec à annoncer qu'il se pencherait sur ces questions à l'automne prochain. On nous a annoncé tout à l'heure une révision de la politique énergétique, donc on peut s'attendre à ce que cette démarche permette de clarifier les besoins énergétiques qui n'ont pas été démontrés encore, les options qui ne sont pas toutes sur la table et les choix de notre société qui ont pas été faits.

3830 Est-ce qu'il serait pas sage donc de reporter la réponse à la question des enjeux des levés sismiques au moment où les besoins des options et des choix du Québec en matière d'énergie seront connus, ça c'est dans un premier temps.

3835 Et d'autre part, est-ce qu'au niveau de l'impact du bruit sur les mammifères marins, c'est vraiment une large question qui a pris beaucoup de temps au cours de ces audiences, c'est une question qui demande des connaissances techniques poussées et on sait qu'il y a deux (2) commissions élargies qui sont présentement en train de faire le point là-dessus, l'une aux États-Unis et l'autre au Canada. Je crois que ça devrait être, en tout cas, dans la prochaine année que ces commissions-là donnent une espèce d'état des connaissances sur cette question-là.

3840 Est-ce que vous pourrez tenir compte donc de ces deux (2) éléments-là dans vos recommandations avant la fin août?

PAR LE PRÉSIDENT:

3845 Bien pour la première question, le rapport, je crois qu'on a un mandat, donc nous devons exécuter notre mandat. Si je suis ici présentement, c'est bien entendu parce que j'ai accepté le mandat, sinon ça serait pas moi qui serais ici, ça serait peut-être une autre personne. Donc tant que nous avons, à moins qu'on ait une lettre qui nous indique que le mandat est suspendu, nous allons continuer notre mandat, c'est ce que je peux répondre sur la
3850 première partie de la question.

Pour ce qui est des deux (2) autres aspects, bien entendu, des études qui se font concernant l'ensemble du bruit, bon bien entendu, il peut y avoir des documents qui vont être, on attend d'ailleurs par exemple différents documents qui pourraient sortir d'ici la fin d'août.
3855 Donc nous allons tenir compte de l'état des connaissances qu'on aura de disponibles à ce moment-là pour compléter notre rapport.

Alors si certains rapports sont disponibles, on va les prendre; bien entendu, s'ils sont pas disponibles, bien, on ne pourra pas bien évidemment, ne pas en tenir compte. Mais on aurait eu le même problème si on avait siégé il y a de deux (2) ans par exemple, il y a des rapports qui sont sortis dernièrement qui n'étaient pas disponibles il y a deux (2) ans.
3860

Alors bien entendu, on doit composer avec cette problématique-là, bien entendu mais c'est comme une contrainte que nous avons.
3865

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

Mais est-ce qu'on pourra faire référence à ces deux (2) aspects qui vont être, dans les prochains mois, après votre dépôt, disponibles, ou...
3870

PAR LE PRÉSIDENT:

Je comprends mal votre question.

PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:

Oui, excusez-moi, je vais reformuler.

Est-ce que ça serait possible dans votre rapport de faire allusion à cette révision de la politique énergétique qui s'en vient, de formuler vos recommandations en conséquence et, de la même manière, de faire référence au fait qu'il y a des spécialistes sur les mammifères marins et les impacts du bruit qui vont, de façon imminente, là, déposer des avis ou un état des connaissances plus frais sur le sujet?
3880

3885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien entendu, nous, on essaie de considérer toute l'information, tous les enjeux, donc ça se pourrait que - d'un autre côté le mandat est quand même assez large dans le terme, on nous parle des enjeux environnementaux, mais si on l'exprime au sens large, ça nous donne
3890 une bonne marge de manœuvre pour couvrir un champ assez large.

Bien entendu, bon, on va essayer de faire la meilleure mise en contexte aussi, en tenant compte de pourquoi on fait des levés sismiques et dans quel but. Bien entendu, ça fait quand même partie du mandat.

3895 C'est le maximum que je peux dire maintenant, étant donné que la Commission, une fois que les audiences seront terminées, mais aussi une fois aussi qu'elle aura entendu les opinions de différents participants, dans environ quatre (4) semaines, la Commission va tomber en réflexion, en analyse et va parler à travers son rapport, ni plus ni moins, lorsqu'il sera rendu public, bien entendu.
3900

C'est ce que je peux dire à ce stade-ci.

3905 **PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:**

Merci.

PAR M. CAROL CANTIN:

3910 Monsieur le Président, vous me permettez une précision peut-être?

PAR LE PRÉSIDENT:

Pardon!

3915

PAR M. CAROL CANTIN:

Vous me permettez une précision?

3920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y!

3925 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Je n'ai pas annoncé une révision de la politique énergétique. On a mentionné qu'il y avait une commission qui...

PAR LE PRÉSIDENT:

3930 De la sécurité des approvisionnements.

PAR M. CAROL CANTIN:

3935 ...qui se porterait sur la question énergétique à l'automne prochain sur l'avenir énergétique. Il y aura des conclusions qui seront tirées de cette commission-là, alors je ne peux prétendre, moi, des conclusions des commissaires, à savoir est-ce qu'ils vont réviser ou non la politique énergétique. Il y aura certainement des conclusions qui seront tirées de cette consultation.

PAR LE PRÉSIDENT:

3940 Je vous remercie de votre commentaire.

Alors merci de votre participation, madame de la Chenelière.

3945 **PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:**

Merci.

3950 J'aurais peut-être un dernier point, si c'est possible, rapidement. C'est simplement qu'au cours de ces audiences, beaucoup de participants, et nous-mêmes, ont soulevé des problèmes, des erreurs, des lacunes dans le rapport du Comité d'experts.

3955 Puis je voulais savoir si, dans notre mémoire, on doit revenir sur ces éléments-là ou si on peut considérer que ça a été assez bien couvert pendant les audiences et s'en tenir à répondre à la question centrale du BAPE.

PAR LE PRÉSIDENT:

3960 Bon, bien, dans un mémoire vous êtes libre de structurer votre mémoire, de couvrir les aspects que vous voulez. Vous pouvez autant discuter d'aspects scientifiques que de qualité d'études. Je pense que vous êtes libre de l'organiser comme vous voulez, bien entendu, votre mémoire.

3965 Ce qui est important dans les mémoires, bien entendu, c'est que la Commission s'attache à l'argumentaire; lorsque les gens viennent présenter des mémoires, nous les avons normalement lus, c'est pour ça qu'on les demande quelques jours avant, pour avoir la chance d'en prendre connaissance et la Commission s'attache à l'argumentaire des participants et c'est là qu'on discute, je pense que c'est pas de tout remettre en question, mais c'est de pouvoir échanger sur les arguments apportés par les participants.

3970

Alors bien entendu si votre mémoire porte sur des aspects relatifs à la qualité de l'étude, bien, c'est des aspects qui sont susceptibles d'être couverts lors de l'échange que la Commission va avoir avec les gens qui présentent les mémoires.

3975 **PAR Mme VÉRONIK DE LA CHENELIÈRE:**

Très bien, merci pour ces clarifications.

3980 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bienvenue.

3985

RAYNALD PRÉVÈREAU

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur Raynald Prévèreau.

3990

Bonsoir monsieur, est-ce que j'ai prononcé correctement, Prévèreau?

PAR M. RAYNALD PRÉVÈREAU:

3995 Effectivement, j'ai épilé mon nom à la dame à l'arrière, quand je me suis inscrit au registre. C'est un réflexe que j'ai développé avec les années.

PAR LE PRÉSIDENT:

4000 Je vous remercie.

PAR M. RAYNALD PRÉVÈREAU:

4005 Compte tenu du temps qui passe, je vais limiter mon intervention à une seule question, que j'aimerais quand même introduire par une illustration.

4010 Si, lors d'un repas entre amis, un des invités ou plusieurs des invités est ou sont allergiques aux fruits de mer par exemple, les autres ne se poseront pas la question, est-ce qu'on doit ajouter une épice en particulier au mets qu'on s'apprête à cuisiner. Ils vont tout simplement décider de cuisiner un autre mets.

Dans le contexte de la Commission, ce qu'on a appris hier soir et aujourd'hui, c'est qu'on sait que les levés sismiques ont un impact sur le comportement des mammifères marins

4015 par exemple, qui communiquent grâce aux ondes sonores. On sait aussi qu'il peut y avoir des risques de dommages physiques sur ces mammifères-là, sur les poissons, sur les crustacés, etc., qui sont à proximité des zones où on procède aux levés sismiques.

4020 Toutefois, on connaît pas très bien le comportement de la faune aquatique dans le golfe du Saint-Laurent. Ce qui fait dire qu'on peut pas déterminer avec précision l'impact des levés sismiques sur la faune aquatique dans le secteur du Saint-Laurent, c'est du moins ce que j'en ai compris hier et aujourd'hui. Donc on connaît pas très bien l'impact des levés sismiques sur la faune aquatique, tout comme on ne connaît pas l'impact d'une épice en particulier sur le mets qu'on s'apprête à cuisiner.

4025 Mais par contre, on veut procéder aux levés sismiques pour évaluer le potentiel en hydrocarbures du Saint-Laurent. Et si on veut évaluer le potentiel en hydrocarbures du Saint-Laurent, c'est dans l'espoir que ce potentiel-là soit suffisamment important pour procéder à l'exploration et à l'exploitation. Tout comme on considère ajouter, je reviens toujours à mon exemple du début, tout comme on considère ajouter une épice au mets qu'on veut cuisiner, non
4030 pas seulement pour le mettre dans le poêlon, mais pour goûter au mets en question, pour déguster.

4035 Ceci étant dit, nos connaissances sur l'impact de l'exploitation, de l'exploration gazière et pétrolifère sur le milieu marin, sa faune, sa flore, semblent significatives. L'impact sur la qualité de l'eau est aussi non négligeable puisque c'est une ressource qui est utilisée par exemple pour nettoyer les équipements ou, disons, c'est une ressource qui est là, qu'on peut pas tout simplement la mettre de côté quand on procède à l'exploration et à l'exploitation.

4040 Quand on tient compte aussi des courants marins qui transportent tous les polluants d'une zone précise à diverses zones qui peuvent être assez éloignées du lieu où les levés sismiques ont lieu.

4045 Quand on prend tout ça en considération, si on compare les conséquences néfastes connues de l'exploitation gazière et pétrolifère sur l'environnement, aux risques d'allergie ou d'indigestion qui peuvent être associés à la consommation des fruits de mer pour quelqu'un qui y est allergique, est-ce qu'on ne devrait pas élargir le cadre de la Commission au-delà de la simple question des levés sismiques, et recommander l'interdiction permanente des levés sismiques ou du moins, la prolongation du moratoire jusqu'à ce qu'on en sache suffisamment
4050 sur le comportement de la faune aquatique pour porter un jugement éclairé sur la question, et jusqu'à ce qu'on puisse prévenir l'indigestion ou, si vous aimez mieux, prévenir les dommages environnementaux associés à l'exploitation gazière et pétrolifère qui contribue à violer un peu l'accord de Kyoto.

4055 Ma question est un peu longue, mais je pense qu'il faut mettre en perspective le projet qu'on s'apprête, bon, c'est pas un projet, on va me le rappeler certainement, mais je pense que dans toute action, il faut tenir compte du but et tout comme le but, quand on s'apprête à manger

un repas, bien le but c'est de le manger, ici le but c'est d'exploiter la ressource, compte tenu des dangers qui sont associés à l'exploitation de la ressource, est-ce qu'on ne devrait pas mettre fin tout de suite?

4060

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, effectivement votre question ressemble un petit peu à un mémoire, mais du côté du Comité par exemple, bon, si on reprend la question, le Comité, si on comprend les discussions que nous avons eues tout à l'heure, bon le Comité n'est pas arrivé à la conclusion qu'il devait y avoir un moratoire.

4065

Pouvez-vous resynthétiser un petit peu les discussions à cet effet-là. Je crois que c'était monsieur Joly qui était le principal interlocuteur à ce moment-là.

4070

PAR M. ROBERT JOLY:

Oui, bien, la question a beaucoup de dimensions, là, mais si on la prend par ce bout-là, ce que je mentionnais, c'était que si les experts n'ont pas considéré cette recommandation-là, c'est parce que dans l'est, et particulièrement au Québec, il y a des processus qui sont en place par les responsables de l'exploration pétrolière et gazière au niveau fédéral, qui n'avaient pas jugé bon de le faire non plus, alors que dans d'autres zones, ça avait été le cas.

4075

Donc s'il y a pas eu de décisions de prises par les autorités fédérales dans ce cas-là, c'est qu'il y avait des raisons qu'ils pensaient qu'il était possible de faire des levés sismiques en appliquant des mesures d'atténuation. Et c'est la raison pour laquelle il y a eu un projet assujetti au processus fédéral.

4080

L'idée d'un moratoire, c'est sûr que c'est des choses qui sont envisageables. Au Québec, on l'a fait dans certaines circonstances quand on a eu à faire face à certains types de projets. Récemment il y a eu un examen, par le Bureau, de la production porcine, et dans ce cas-là, il avait été déterminé que, compte tenu que les préoccupations, il y avait une politique qui était à mettre en place, puis les préoccupations étaient suffisamment importantes pour qu'on se donne un temps d'arrêt, on a laissé un temps d'arrêt pendant que la Commission faisait l'examen du projet. Mais il y avait des raisons particulières à le faire, parce qu'il y avait des impacts observés réels.

4085

Dans ce cas-là, je pense qu'il y a beaucoup, quand on parle des impacts des levés sismiques, je pense qu'on parle toujours des impacts appréhendés des levés sismiques. On connaît l'effet d'une impulsion sonore sur les animaux, c'est clair, on sait qu'à des niveaux d'intensité, il y a des dommages physiques.

4095

La question, c'est: quand on transpose tout ça dans le milieu naturel, qu'est-ce que ça donne? Et on n'est pas, je pense qu'il y a personne qui est en mesure de dire que si les levés

4100 étaient conduits selon les règles qui sont proposées par le Comité d'experts, qu'il y aurait effectivement des dommages.

Il y a peut-être des risques, mais est-ce qu'il y aurait des dommages réels, c'est loin d'être sûr. Il y a beaucoup d'appréciations de risques là-dedans, puis il y a beaucoup
4105 d'impressions sur les risques et le processus, la raison pour laquelle il y a des processus d'évaluation environnementale, c'est précisément pour ça, c'est effectivement pour essayer de mettre en place, d'une manière structurée, de l'information pour en arriver à porter des jugements éclairés sur des situations.

4110 Et le processus est là pour ça, et il peut conduire à des conclusions de toutes sortes qui vont, dans le cas du processus québécois, on dit que le gouvernement peut autoriser ou refuser le projet ou y mettre des conditions.

Donc tout est ouvert de toute façon à son appréciation puis à sa décision. Mais je
4115 pense que le fait d'avoir des processus de ce type-là fait en sorte justement qu'on est capable d'avoir des éclairages complets. Le public aussi y est associé et toutes les possibilités restent ouvertes à la fin.

Alors dans ce contexte-là, pour ce qui est des levés sismiques spécifiquement, j'étends
4120 pas ça aux autres composantes de l'exploration pétrolière, mais pour ce qui est du sismique, il a pas été envisagé de faire un moratoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

4125 Je vous remercie monsieur Joly.

Oui, monsieur Cantin.

PAR M. CAROL CANTIN:

4130 Juste une observation. Peut-être que, je suis sensible au problème d'allergie évoqué par notre intervenant. Lors de notre tournée de la Commission, depuis le début nous sommes allés à Rimouski, nous sommes allés aux Îles-de-la-Madeleine, à Cap-aux-Meules, à Gaspé et ici, nous avons vu donc, nous avons été témoins de différentes personnes qui avaient des
4135 goûts pour les épices fort différents.

Et nous avons donc - le Saint-Laurent, je pense dans son ensemble, est sujet à différents problèmes d'allergie. On sait, on connaît le stock, où en sont rendus les stocks de
4140 poissons. Il y a des difficultés énormes au niveau des pêches; on sait qu'au niveau du récréotouristique, le représentant du ministère du Tourisme nous mentionnait qu'il y avait environ dix (10 000) à douze mille (12 000) sorties par année, donc bateaux moteur qui

tournaient autour des baleines. Vous avez évoqué tout à l'heure, monsieur, il y a des problèmes important au niveau pollution de l'eau.

4145 Donc on se rend compte que les allergies dont souffre le golfe du Saint-Laurent sont multiples. Et le fait de le limiter, limiter le traitement à un aspect de la question, ne risque pas de, nécessairement, s'il y a vraiment un problème aigu, de sauver le patient.

PAR LE PRÉSIDENT:

4150 Mais vous comprendrez que le mandat que nous avons reçu du ministre portait sur les levés sismiques et non sur une proposition de gestion intégrée du golfe Saint-Laurent.

PAR M. CAROL CANTIN:

4155 Tout à fait, c'est juste une observation.

PAR LE PRÉSIDENT:

4160 Nous avons pas le choix de...

PAR M. CAROL CANTIN:

4165 Je comprends très bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

... compte tenu du mandat, de rester dans le contexte des levés sismiques.

4170 Monsieur Prévèreau, ça va?

PAR M. RAYNALD PRÉVÈREAU:

4175 Oui, ça va, ce sera tout. Madame de la Chenelière a posé une question tout à l'heure qui revenait à ma deuxième question. Donc je m'arrête là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4180 OK, ça va. Alors je vous remercie.

Alors nous allons mettre fin à la séance de cet après-midi. Nous allons reprendre à dix-neuf heures (19 h).

4185 Nous avons des contraintes d'avion, parce qu'on aurait aimé siéger le plus tard possible
ce soir, cependant nous sommes incapables d'avoir l'avion demain. C'est-à-dire que l'avion va
venir, va être ici à vingt-deux heures trente (22 h 30) ce soir, alors pour nous permettre de
pouvoir, à ce moment-là, finir nos bagages et se transporter à l'aéroport, nous allons siéger ce
soir de dix-neuf heures (19 h) jusqu'à vingt et une heures (21 h).

4190 Donc s'il y a des personnes, on a quelques questions Internet encore qu'on peut passer
si par exemple vous étiez pas là ou d'autres personnes qui seraient intéressées à venir poser
des questions n'étaient pas là. Mais je peux annoncer donc qu'on va siéger donc de dix-neuf
heures (19 h) à vingt et une heures (21 h), de toute façon.

4195 Alors je vous remercie de votre participation. Et je remercie également les internautes,
pour leur présence assidue et également. je les invite à adresser des questions à la
Commission par courriel, questions qu'on pourra acheminer, ce soir, aux personnes-
ressources et au Comité.

4200 Je vous remercie.

4205 _____
SÉANCE AJOURNÉE AU 22 AVRIL 2004 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

4210 Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, que le texte qui précède
est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4215 FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.